

Date d'envoi de la convocation par voie dématérialisée : le 23 février 2023

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 1^{er} du mois de mars à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 18 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Adjoints.

M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, M. Patrick MORISSET, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, M. Jean-Yves MAS, Mme Hélène LEBLANC et M. Cyril CAMU, Conseillers municipaux.

Absents et
représentés : 9

M. Philippe WILHELM, qui a donné procuration à M. Hervé CAZENAVE ;
Mme Corinne FRITSCH, qui a donné procuration à M. Patrick MORISSET ;
Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, qui a donné procuration à M. Adrien DEBEVER ;
Mme Victoria FUSTER, qui a donné procuration à Mme Alexia BACQUEY ;
M. Maxime PELLICER, qui a donné procuration à M. Cyrille RENELEAU ;
Mme Anne ESCOLA, qui a donné procuration à Mme Prune MARZAT ;
Mme Michèle VIGNEAU, qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET.
Mme Hélène CROMBEZ qui a donné procuration à Mme Hélène LEBLANC.
Mme Lydia LESCOUBE qui a donné procuration M. Jean-Yves MAS.

M. Patrick MORISSET est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, nous allons attaquer cette séance du Conseil Municipal. A ce titre, les prochaines auront lieu à la salle des fêtes puisqu'une fois que sera livrée la partie des services, les travaux d'agrandissement de cette salle pourront démarrer dans le courant du mois de mars pour une livraison je l'espère fin juillet, si ça fonctionne mieux que durant la première phase. C'est le seul dossier sur lequel nous sommes en retard sur les travaux et ce n'est pas de notre fait. Mais il a fallu surveiller tout ça de près, ça a été un long chemin de croix et on n'en voit pas encore la fin. Mais j'espère que nos services pourront s'installer dans leurs nouveaux bureaux au mois de mars et que nous pourrons offrir un meilleur accueil, en particulier sur les services de l'urbanisme mais aussi d'autres services qui déménagent dans le projet qui va s'étendre jusqu'à l'ancienne Poste. C'est donc un chantier qui nous donnera satisfaction le jour où nous pourrons nous installer et j'espère que dans l'été on aura notre salle des mariages et du Conseil. Donc en attendant nous migrerons vers la salle des fêtes pour les prochains conseils municipaux.

Quelques informations sur l'actualité avant d'ouvrir la séance puisqu'on n'a pas eu de conseil depuis le repas des aînés avec 370 personnes qui étaient dans le COSEC. On a eu un peu chaud puisque c'était une journée de grand soleil, on n'a pas eu à se réchauffer, on a fait de belles économies, mais on a eu très chaud et ça nous a permis quand même de nous retrouver après 3 années et tout le monde était très heureux et on a pu s'apercevoir qu'on ne vit pas trop mal à Lacanau, même si c'est une période un peu difficile puisque sur les 6 derniers mois on a eu quand même beaucoup de canaulais qui ont disparu et ça m'a un peu inquiété, mais ça augmente tous les ans. Donc on était plus de 370 dans le COSEC et on a passé une très bonne après-midi avec un très bon repas. Féliciter aussi les associations pour l'opération Téléthon puisqu'il a été récolté sur la commune 5456€.

Concernant les concerts à la salle L'Escoure je crois que ce samedi c'est annulé au théâtre des Salinières car il y a un problème avec un acteur qui a perdu sa voix apparemment. C'est dommage donc on remettra à une date ultérieure cette représentation. On a eu aussi une réunion sur le bilan depuis 2016 de la stratégie locale de bande côtière le 7 février à l'Escoure. L'opération de la St Valentin avec ces petits cœurs qui ont été disséminés au Kiosque et au Square Souleyreau et j'espère que l'année prochaine pour la St Valentin dans le cadre des travaux, on aura peut-être une petite surprise. Nous avons trouvé lors de nos déplacements l'arbre de l'amour, donc il est possible qu'il migre à Lacanau. Il a été choisi le jour de la St Valentin dans le pays du romantisme, l'Italie, donc on aura peut-être cette belle surprise en sortant d'un mariage d'avoir un arbre de l'amour, un beau chêne vert magnifique et je sais que certains sont attachés aux arbres remarquables dans cette salle et ailleurs. Je regardais hier sur l'Avenue de la Côte d'Argent, il y a un magnifique magnolia et il y a aussi un très beau chêne vert à la sortie du Huga. Il faut faire attention car il y a quelques branches qui passent par-dessus la route, donc qu'on ne nous l'abîme pas. Et je demanderai aux services d'aller regarder l'état de santé de ces arbres.

On a fait un petit recensement dans le cadre de la modification et on ira plus loin ensuite avec les associations sur la révision du PLU mais là le temps pressait et il fallait qu'on boucle cette modification, mais on a quelques arbres remarquables dans la commune qu'il faut conserver, donc on les a marqués dans cette première modification et on aura aussi le devoir de pouvoir les protéger dans le futur.

Je poursuis avec la rencontre et on était assez nombreux sur cette conférence avec notre ami Christophe BRACHET qui est le photographe officiel du film Astérix et Obélix mais qui n'a pas fait que ça. C'était une expo photo et une conférence qui nous ont montré à quel point il était apprécié dans le milieu par les acteurs et la conférence n'en finissait pas. Je suis parti au bout d'une heure et quart parce que j'étais attendu à une autre manifestation mais c'est vrai que c'était sympa et intéressant, on a appris beaucoup de choses, et il faut savoir que Christophe nous a offert 20 photos qui sont toujours en exposition à la salle l'Escoure et qui ont été données à la ville de Lacanau. Donc on le remercie chaleureusement parce que ce sont des choses de valeur. Il nous a aussi expliqué ce qu'est réellement son métier de photographe de plateau et c'était plutôt un moment sympathique.

Nous avons aussi plus d'une centaine de personnes au bal de la Sorga dimanche, on avait un DJ agent de la ville donc c'était plutôt rigolo. Les vacances scolaires ont été l'occasion de recevoir beaucoup de monde puisque vous avez vu que sur ces 4 semaines il a fait très beau, à part 2 jours de pluie où je me suis réjoui alors qu'en général c'est plutôt le contraire, quand il pleuvait je n'étais pas content. Là les nappes se reconstituent. On n'est pas le territoire qui est le plus impacté par la sécheresse, on a récupéré le niveau de notre lac depuis bien longtemps puisque dès décembre on a pu ouvrir l'écluse au sud de la ville, mais on n'a toujours pas ouvert l'écluse de Carcans Hourtin depuis maintenant plus de 2 ans.

Mais on a bien récupéré et j'ai regardé la météo à 15 jours, et la semaine prochaine il devrait y avoir de belles précipitations qu'on pourra ainsi peut-être récupérer pour que nos nappes se remplissent. Mais je le répète, on n'est pas le territoire le plus impacté. Mais quand on observe la sécheresse de 6 mois qu'on a eue l'année dernière, il faut être vigilants. On est sur un autre modèle, il ne pleut plus comme autrefois tout au long de l'hiver, il pleut des précipitations beaucoup plus fortes sur de petites périodes, donc à nous de nous organiser dans le traitement de ces eaux et dans la façon de pouvoir les acheminer vers le lac et pourquoi pas peut-être un jour de les récupérer puisqu'on parle aussi de ces millions de mètres cubes qu'on rejette sur le bassin d'Arcachon.

Donc on a des modèles peut-être à inventer dans le futur, mais sachez aussi qu'aujourd'hui en Gironde et particulièrement dans le sud Gironde mais aussi dans le nord Médoc et la Métropole bordelaise, vous connaissez tous le projet des champs captants je n'y reviendrai pas, mais vu qu'on accueille entre 20 et 25 000 habitants par an, on aura besoin de ressources supplémentaires et sûrement de notre nappe à 200m de profondeur qui pourra permettre de suppléer tout ça. Mais pour l'instant il faut les remplir ces nappes et on n'a pas récupéré tous les niveaux espérés.

Je vous fais un point rapide sur les travaux, vous voyez bien qu'on avance et ce qui est particulièrement agréable, c'est dû aussi à la météo et aux entreprises qui ont parfois doublé les équipes. Donc on avance sur la traversée de la ville et les liaisons douces avec le premier tronçon jusqu'à la Mairie. On a terminé l'Avenue du lac et on va communiquer auprès des habitants pour les informer des 2 nuits où on va les embêter puisque le tapis va être fait la nuit pour qu'on puisse fermer la route. Donc on va s'organiser pour cela en essayant bien sûr de faire le moins de bruit possible, mais aujourd'hui je ne pense pas que les habitants soient trop impactés. On attaquera par la suite l'effacement des réseaux puisqu'il y a encore des poteaux, des câbles et des fils sur l'Avenue du lac sur à peu près 600m, et on repartira après l'été prochain sur la fin des travaux pour je l'espère pouvoir terminer en 2024 cette belle traversée de ville.

On va aussi attaquer les travaux dans quelques semaines sur la fin de l'Avenue des Landes puisque les travaux de trottoirs ont été terminés, donc on va passer les 2 crastes pour aller à pied et en vélo jusqu'à la Zone Artisanale de la Meule puisque vous savez que le matin, il y a de plus en plus de monde qui embauche dans cette zone et son extension aussi a amené beaucoup de monde dans cette zone. Donc ces travaux vont démarrer.

Sur les Allées Ortal et le front de mer ça suit son cours. Je ne dirai pas qu'on est en avance mais on est plutôt dans le calendrier. La partie sud des allées est presque terminée et je pense aux commerces puisqu'ils sont plutôt impactés par ces travaux dans cette zone, même s'ils sont très peu à être ouverts en cette période. Il faut penser à ceux qu'on a incités par le passé à ouvrir et à rester ouverts toute l'année, donc on pense bien à eux, mais ils ont toujours un accès à peu près possible à leur commerce et ils seront libérés très rapidement. Donc je pense que fin mars le pavage des Allées Ortal sera pratiquement terminé.

Quartier sud aussi je crois qu'on va couler demain les derniers trottoirs avec la piste cyclable d'un côté, donc la Route du Lion sera pratiquement terminée et on va réfléchir derrière depuis le centre-ville jusqu'au carrefour Le Marin comme je dis toujours, pour justement lier tous les quartiers par des voies douces.

L'ouvrage, Hervé suit ça de très près, ça avance, ça suit son cours. On est même très bien sur l'agenda puisque la météo nous le permet. La circulation des engins aussi puisqu'on a du sable devant l'ouvrage donc on avance raisonnablement. Je suis surpris que certains qui devraient d'ailleurs défendre les adhérents de leurs associations puissent émettre des avis négatifs contre cette réhausse, puisqu'elle est là pour protéger les activités et pour nous permettre d'envisager sereinement l'avenir et de construire ce qu'on va évoquer à travers la délibération numéro 2 tout à l'heure, ce que l'on va pouvoir réaliser dans la station dans les années qui viennent. Donc on sait que l'ouvrage que nous sommes en train de réhausser nous permettra de nous protéger à l'horizon 2030 puisqu'on sait par les études que cet ouvrage sera obsolète très rapidement. On est aujourd'hui sur une hauteur très importante mais cette délibération et les études que nous allons faire dans les prochains mois nous permettront d'identifier celui qui nous accompagnera dans la réalisation de l'ouvrage 2050-2100.

Avant de démarrer, nous allons choisir un ou une Secrétaire de séance. Monsieur MORISSET, c'est parti.

[lecture des procurations]

Un ordre du jour en 10 points, ce n'est pas beaucoup pour un Conseil Municipal mais ce sont des points importants, dont le rapport d'orientation budgétaire 2023 qui va nous permettre derrière de voter le budget début avril, avec un débat comme nous l'avons fait à la Communauté de Communes la semaine dernière. Ça nous permettra de pouvoir engager. On avait déjà pris des délibérations pour ça, donc on a déjà lancé nos investissements 2023, mais on débatera bien sûr ce rapport d'orientation budgétaire 2023. Nous avons aussi une présentation importante, celle du rapport de développement durable. Je ne dis pas que les autres ne sont pas importantes puisque nous avons aussi la charte de participation démocratique et la cohérence sur le schéma territorial.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire introduit la séance.

DÉCISIONS DU MAIRE

M. Le Maire, en vertu de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne connaissance des décisions qu'il a prises conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire : *Nous allons évoquer les décisions du Maire que vous avez entre les mains. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de commentaire ? Je vous remercie.*

PROCÈS-VERBAL DU 19 JANVIER 2023

Monsieur le Maire : *Nous avons à acter le procès-verbal du 19 janvier 2023. Pas de commentaire non plus ? Nous l'avons rectifié suite à une remarque de Mme CROMBEZ en page 5.*

PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} MARS 2023

N° DL01032023-01 : Cession d'une partie de la parcelle CE 402 située Corniche de la Meyjande à Madame Marie DANIEL et Monsieur Frédéric DANIEL

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section CE n°402 d'une superficie de 4 524 m² selon matrice cadastrale, terrain nu sis corniche de la Meyjande. Cette parcelle est entièrement classée au plan local d'urbanisme en espace boisé classé, donc inconstructible.

Madame Marie DANIEL et Monsieur Frédéric DANIEL, dont les parents sont propriétaires voisins au 29, corniche de la Meyjande et ont réalisé une donation de leur maison à leurs enfants, souhaitent se porter acquéreur d'une partie d'environ 260 m² à détacher de cette parcelle au prix de 22 € le m² (soit 5 720,00 €), frais de géomètre et d'acte à leur charge.

Le service Division Domaine du Pôle d'Évaluation Domaniale de la Direction Régionale des Finances Publiques de Nouvelle-Aquitaine a émis un avis le 2 novembre 2021, valable un an.

Il a une nouvelle fois été saisi le 27 janvier 2023 sans avoir à ce jour obtenu de nouvel avis sur l'évaluation du bien.

Conformément aux dispositions de l'article L1311-12 du code général des collectivités territoriales, « L'avis de l'autorité compétente de l'Etat est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité ». Aussi, à défaut de réponse dans le délai d'un mois, l'organe délibérant peut valablement délibérer aux conditions financières qu'il estime fondées.

VU l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales selon lequel « Le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune » ;

VU l'avis du service Division Domaine du Pôle d'Évaluation Domaniale de la Direction Régionale des Finances Publiques de Nouvelle-Aquitaine émis le 2 novembre 2021 ;

VU l'article L.1311-2 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT l'absence de réponse du pôle d'évaluation domaniale de la Direction Régionale des Finances Publiques de Nouvelle-Aquitaine saisi le 27 janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT que la conservation de ce bien ne présente pas d'intérêt pour la collectivité qui ne se positionne pas comme un opérateur économique entrant dans le champ concurrentiel mais uniquement en bon gestionnaire de son patrimoine ;

CONSIDERANT l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique rendu lors de sa réunion du 20 février 2023 ;

Monsieur le Maire : Vous avez un plan qui est joint à cette délibération. Nous nous sommes encore rendus sur place car nous avons déjà fait des ventes dans le secteur. Il est important aussi, parce que nous avons des réseaux entre cette parcelle, de laisser un passage piétonnier pour que les habitants du Haut Carreyre ne soient pas coupés de ces voies. Donc on est toujours sur une vente de terrains qui jouxtent la propriété de Monsieur et Madame DANIEL. Vous avez une parcelle de 260 m² à détacher au prix de 22€ le m², soit 5720€, frais de géomètre et d'acte à la charge des acquéreurs.

Vous avez l'estimation des Domaines entre les mains, vous avez le plan avec le petit carré rouge, est-ce qu'il y a des commentaires sur cette délibération ?

M. MAS : Bonsoir à toutes et à tous. Effectivement une cession donc personnellement je vais rester dans la logique de l'abstention à partir du moment où j'ai signé les documents d'arpentage.

Monsieur le Maire : *Je l'ai vu. Et je voulais préciser qu'on va engager, alors je n'ai pas fait de promesses aux riverains parce qu'il y d'autres endroits, en particulier au Petit Moutchic où on est en négociation avec les associations et les propriétaires, et il y a aussi des terrains un peu comme ça entre Eden Parc et le Huga sur le village historique. Donc ça nous permet aussi de préserver nos équipes et de les laisser se concentrer sur des choses pour ne pas revenir plusieurs fois, mais ces parcelles-là qui sont toujours en risque feus sont plus ou moins bien entretenues parce que le territoire et les propriétés communales sont tellement grandes. Donc le fait de céder ces parcelles jusqu'à la propriété voisine permet justement aux gens de pouvoir entretenir la parcelle et nous ça nous permet de mobiliser nos forces ailleurs, parce que c'était un travail conséquent. Donc il y aura aussi un travail qui sera engagé avec les riverains du petit Moutchic et au Huga sur la route de Bordeaux et sur Eden Parc.*

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

ACCEPTÉ la cession à Madame Marie DANIEL et Monsieur Frédéric DANIEL, ou toute personne morale ou physique qui se substituerait et dont ils garderaient le contrôle, d'une partie d'environ 260 m² de la parcelle privée communale cadastrée section CE n°402 au prix de 5 720,00 €, frais de géomètre et d'acte à la charge de l'acquéreur.

ARTICLE 2

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte administratif de cession et tous documents afférents à cette cession.

Délibération adoptée.

POUR : 24

M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, Mme Michèle VIGNEAU, Mme Hélène LEBLANC et Mme Hélène CROMBEZ.

ABSTENTION : 3 M. Jean Yves MAS, Mme LESCOMBE, M. Cyril CAMU.

N° DL01032023-02 : Avis sur le projet de schéma de cohérence territoriale (SCoT) arrêté par la Communauté de communes Médoc Atlantique

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération du 22 décembre 2022, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Médoc Atlantique a arrêté le projet de schéma de cohérence territoriale applicable sur son territoire.

Conformément à l'article L143-20 du code de l'urbanisme, la commune de Lacanau est invitée à exprimer son avis sur ce projet dans un délai de 3 mois à compter de la transmission.

Le projet de SCoT, transmis dans sa totalité comprend :

- **Le rapport de présentation** qui vise à expliciter le contexte et les motivations qui ont conduit le territoire à élaborer le SCoT présenté dont les deux pièces maîtresses, le PADD et le DOO définissent la stratégie territoriale et les moyens de sa mise en œuvre ;
- **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** articulé autour de trois objectifs principaux :
 - ✓ **PRESERVER** et **VALORISER** durablement l'identité et les ressources patrimoniales du territoire
Préserver le bon fonctionnement des écosystèmes, la qualité paysagère et patrimoniale donc la qualité du cadre de vie ; valoriser les atouts propres de son identité et de son positionnement d'exception entre océan, lac et estuaire ; s'appuyer sur la nature pour s'engager dans la transition énergétique.
 - ✓ **PROTEGER** les habitants des risques pour un territoire vivant et dynamique
Mettre en œuvre une réorganisation spatiale en plaçant la gestion des risques et la valorisation des atouts patrimoniaux comme enjeux prioritaires pour la pérennisation des activités et la protection des habitants ; utiliser tous les potentiels, le développement d'un niveau des services associé au développement démographique, l'accueil de nouveaux actifs, le renforcement du tissu économique local et la lutte contre la précarité dans une armature multipolaire.
 - ✓ **PROMOUVOIR** le développement et la reconnaissance du territoire
Développer Médoc Atlantique pour lui-même dans un rapport de coopération avec l'ensemble des entités du Médoc, l'autre rive de l'estuaire et la Métropole, dès lors que le territoire est reconnu pour lui-même, pour son potentiel et sa capacité à développer une économie robuste et mixte s'appuyant sur le quatuor : Tourisme – Activités primaires – Services – Activités productives.
- **Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)** document prescriptif du SCoT développant les objectifs énoncés dans le PADD sous forme de prescriptions et de recommandations, que devront respecter les documents communaux lors de leur élaboration.

Il convient de rappeler que la procédure d'élaboration du SCoT s'est accompagnée de concertation avec le public, dont les modalités ont été fixées par la délibération du Conseil communautaire en date du 3 août 2017, conformément à l'article L103-2 du code de l'urbanisme.

VU l'article L143-20 du code de l'urbanisme,

VU l'article R143-4 du code de l'urbanisme,

VU la délibération du conseil communautaire en date du 22 décembre 2022,

CONSIDERANT l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique qui s'est réunie le 20 février 2023 ;

Monsieur le Maire : *Je vous rappelle que le SCoT a été arrêté avant les fêtes de Noël et que nous avons délibéré en Communauté de Communes. Je me doute que vous n'avez pas relu l'intégralité même si certains nous en ont demandé des copies papier, et j'aurais aimé débattre sur le fond avec ceux qui en ont fait la demande mais ils ne sont pas là, c'est dommage. Ce document émane de la fusion de Pointe Médoc et des Lacs Médocains. Nous avons fait un SCoT commun pour répondre aux législations et à la Loi. Il était important de rappeler bien sûr le projet communautaire et je me suis beaucoup battu pour ça, pour qu'on ne fasse pas un SCoT qui finalement empile les différents PLU des communes.*

Donc il y a eu une réflexion importante sur le projet communautaire mais on ne peut pas faire non plus à la place des autres, donc il faut faire attention. J'ai toujours envie de réfléchir à une autre échelle mais dans le Médoc c'est parfois compliqué. Mais justement, le SCoT c'est bien le document qui doit nous unir et nous fédérer. Je ne trouve pas choquant qu'un jour on puisse réfléchir à un SCoT Médoc, ça serait beaucoup plus intelligent, comme on pourrait réaliser un schéma des mobilités médocaines que j'appelle de mes vœux

déjà depuis 5 ans et qu'on n'a toujours pas, parce que quelques élus n'en ont pas compris l'utilité. Donc il ne faut pas s'étonner qu'après quand on travaille avec la Métropole ou avec d'autres structures ou d'autres partenaires comme la Région, on laisse passer les trains parce qu'on n'est pas autour de la table.

J'étais à Bordeaux Métropole vendredi après-midi pour me joindre à l'invitation du Président du Syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités, j'étais un peu seul. On était 10 dont 5 en visio, 1 Maire, et quand j'ai regardé la carte, vous avez Bordeaux Métropole, le Bassin d'Arcachon, le Sud Gironde, la Cali avec Libourne, le Sud Blayais, et puis pour le Médoc vous avez une petite tache blanche avec une flèche hypothétique. Donc vous doutez bien que je ne vais pas parler pour les autres. J'ai beaucoup parlé de la ligne de chemin de fer jusqu'au Verdon, j'ai parlé du schéma de mobilités pour le Médoc, donc j'espère que d'autres partenaires le prendront en compte et pourront le lancer. Et j'ai parlé bien sûr des problématiques canaulaises, de notre schéma des mobilités, de tous les projets et de tout ce qui a été envisagé avec Bordeaux Métropole.

Et ça, le SCoT que nous avons aujourd'hui arrêté reprend en compte toutes les remarques qui sont faites sur Lacanau qui est un peu la commune locomotive de la Communauté de Communes avec un fort développement et nous ne le cachons pas, tout est noté depuis 2014, c'est la commune qui va se développer. Mais c'est bien difficile aujourd'hui vous le savez tous, puisque nous sommes assis sur une gigantesque zone humide et que les lois ont particulièrement changé et c'est mon inquiétude aujourd'hui comme je le répète à chaque fois, et à force de me répéter on va me dire au lieu de parler, il faut faire, mais pour faire aujourd'hui, c'est bien compliqué de faire du logement.

Donc le logement, la mobilité et l'emploi sont 3 dossiers qui avancent mais on ne peut pas parler emploi et mobilité si le logement n'avance pas. Donc on a beaucoup de projets en cours et on a beaucoup de mal à les sortir. C'est la commune aussi qui va concentrer les services et l'activité. Aujourd'hui, un quart des entreprises sur 14 communes qui se créent se créent sur la commune de Lacanau. Et la demande pour que les entreprises s'installent n'a jamais été aussi forte. Vous savez qu'on est en train de travailler avec EUROCEMENT sur la zone de Garriga, ce sont des dossiers qui avancent et les premières études environnementales ne nous rassurent pas, comme partout à Lacanau aujourd'hui, à cause de cette grande zone humide comme je le disais tout à l'heure.

Concernant le projet médical, vous connaissez tous la décision du Tribunal Administratif, nous travaillons aujourd'hui à joindre les 3 procédures, c'est-à-dire l'autorisation de défricher, la dérogation espèces protégées et le permis de construire, qui vont être liées sur la procédure en appel. Et je sors de chez Monsieur le Sous-Préfet cet après-midi puisqu'eux aussi vont faire appel de la dérogation espèces protégées. Et on a aussi l'ARS et le Département, donc tout le monde travaille avec nous aujourd'hui pour joindre ces 3 procédures en appel et pouvoir avoir justement le gain de cause sur le dossier. Rien n'est fait, on a déjà perdu de nombreuses précieuses années sur ce projet social, et je dis social parce que le Pavillon de la Mutualité avec le 0 reste à charge reste le partenaire social qui devait gérer cette mini-clinique. Donc je me battrais jusqu'au bout avec mes équipes pour qu'on puisse sortir ce projet et le SCoT que vous avez entre les mains renforce aussi la caractéristique de ce terrain-là.

Donc vous le regarderez, on notifie bien sur cette zone qui était déjà dans le SCoT Lacs Médocains le point de santé. Aujourd'hui on a renforcé les demandes sur cette zone et on fera aussi à travers la révision du PLU une description peut-être plus complète de ce qui peut se réaliser sur ce terrain. Et il ne faut pas que vous croyiez que la décision du Tribunal a entamé ma volonté de réaliser ce projet qui n'est pas un projet isolé au milieu de nulle part, mais qui fait justement partie du projet de la Ville de tous les services et j'aurais bien aimé qu'à l'époque Madame la Préfète observe notre schéma des mobilités et la façon dont nous avons pensé et organisé les transports, à la fois sur ce site mais à travers tous les sites canaulais et toutes ces OAP, que ce soit sur le sport, sur l'école, sur le développement économique, sur la santé ou sur le tourisme. Donc ce projet a du sens et il ne faut pas qu'il manque une pièce du puzzle pour que nous puissions réussir dans notre objectif que nous avons promis aux canaulais en 2014, pour pouvoir réaliser cette Ville de tous les services.

Je ne vais pas en faire des tonnes, vous avez d'abord un rapport de présentation et vous avez aussi le projet d'aménagement et de développement durable qui s'articule autour de 3 axes principaux, préserver et

valoriser durablement l'identité des ressources patrimoniales du territoire, préserver le bon fonctionnement des écosystèmes, la qualité paysagère et patrimoniale dans l'activité du cadre de vie et protéger les habitants des risques pour un territoire vivant et dynamique, promouvoir le développement et la reconnaissance du territoire, développer le Médoc Atlantique pour lui-même dans un rapport de coopération avec l'ensemble des entités du Médoc, l'autre rive de l'estuaire et la Métropole, dès lors que le territoire est reconnu pour lui-même, pour son potentiel et sa capacité à développer une économie robuste et mixte s'appuyant sur le quatuor Tourisme, Activités primaires, Services, Activités productives.

Le document d'orientation et d'objectifs que vous avez aussi joint dans les annexes est un document prescriptif du SCoT qui développe les objectifs énoncés dans le PADD dont je viens de vous parler sous forme de prescriptions et de recommandations, que devront respecter les documents communaux, notamment le PLU, lors de leur élaboration.

Je rappelle quand même à ceux qui nous reprochent la forme que la procédure a été accompagnée de concertations avec le public. Les modalités ont été fixées par délibération du Conseil Communautaire en date du 3 août 2017 déjà, vous vous rendez compte qu'on a mis 5 ans pour sortir un SCoT.

Y a-t-il des commentaires sur cette délibération ?

MME LEBLANC : *Bonsoir à tous. Je prends la parole au nom d'Hélène CROMBEZ et je me joins à la première partie du discours. Donc ça concerne une remarque sur le délai d'envoi aux élus concernant les éléments nécessaires à la tenue du Conseil. La majorité a pris l'habitude d'envoyer ces documents à la limite de ce qui est réglementairement prévu. Cela nous offre en amont du conseil l'avantage de bénéficier des documents dans leur version définitive. Cependant il y a des dossiers qui ne changent pas à la dernière minute et tellement volumineux que leur étude approfondie se compte en jours et non en heures.*

Ainsi nous aurions apprécié que les 689 pages du document pour le SCoT nous soient communiquées bien plus tôt, sachant qu'elles ont été approuvées par délibération communautaire fin décembre 2022. Pour cette raison et au regard de l'importance de ce document, ne voulant pas donner un avis non étayé, nous nous abstenons sur cette délibération.

Concernant Hélène CROMBEZ, elle souhaite rajouter qu'on ne lui réponde surtout pas qu'il suffisait de les demander, et elle ne compte plus les saisines de la CADA. Quant à sa dernière demande sur le zonage de la PEM, pourtant futur chantier d'ampleur, elle n'a toujours pas de réponse officielle.

Monsieur le Maire : *Alors je vais commencer par le SCoT Madame LEBLANC. Depuis décembre vous auriez pu vous procurer les documents puisqu'il y a des gens qui siègent sur le site, et il n'y a pas de problème pour interpeler notre Communauté de Communes qui est en charge aussi. Vous n'êtes pas conseillère communautaire mais vous pouvez demander à la CDC de les fournir. Quand j'étais dans l'opposition il y a quelques années, je faisais un peu comme vous, je râlais parfois parce que j'avais les documents un peu en retard. Mais quand on est en place et qu'il faut préparer les dossiers, et vous savez ce que c'est puisque vous êtes aussi fonctionnaire, c'est toujours un peu compliqué.*

Mais sur le SCoT il ne faut pas nous le reprocher puisqu'il a été arrêté au mois de décembre, donc vous aviez tout le temps de pouvoir en prendre connaissance sur toutes les plateformes. Quand on nous demande de l'imprimer alors qu'il y a plus de 600 pages, ça ne me fait pas particulièrement rire parce qu'on est plutôt dans la restriction et que tous les élus ont accepté dans une délibération de dématérialiser ces envois volumineux. Et je suis sûr que Madame CROMBEZ depuis chez elle a un ordinateur et elle y passe du temps pour faire des recherches pour nous interpeler. Donc ça m'embête un peu de lui envoyer ces centaines de photocopies. Il faudrait qu'elle soit présente pour le lui dire.

MME LEBLANC : *Ce n'est pas une question d'impression, c'est une question de délais.*

Monsieur le Maire : *Quant à la CADA, je me méfie tellement de la méthode employée par Madame CROMBEZ que je préfère avoir l'avis de la CADA, comme ça je ne fais pas de bêtises, je sais ce que je peux lui envoyer ou non. Mais qu'elle continue. Mais je ne vais pas mobiliser un personnel d'équipe pour*

répondre tous les jours aux questions de Madame CROMBEZ. Bien sûr qu'elle a des droits puisqu'elle est élue d'opposition, maintenant il faut aussi qu'elle mesure ses mails et ses prises de position dans mes services. Donc aujourd'hui elle s'adresse à la Directrice de Cabinet, et après je traiterai et je verrai comment je réagis, mais je ne vais pas me mettre à genoux devant les demandes de MME CROMBEZ qui passe son temps à faire des contrôles de légalité, je préférerais qu'elle s'exprime sur le fond, ça apporterait au débat peut être un enrichissement sur les projets de la ville plutôt qu'en permanence aller chercher la petite bête dans toutes les délibérations. On a même eu cette semaine la visite de la Police de l'eau suite à une dénonciation pour contrôler des versements qu'on avait faits en 2020 sur la commune, je trouve que ça devient un peu compliqué et ce n'est pas le style d'ambiance que je préconise. Je suis violent, mais au bout d'un moment c'est fatigant. Soyons raisonnables et travaillons sur le fond ensemble, on a le droit de ne pas être d'accord mais on n'a pas le droit de se comporter comme ça en permanence.

M. MAS : *Je reviendrai sur les réunions de concertation ou la délibération qui a été faite dans le cadre du Conseil Communautaire, aujourd'hui effectivement on a un SCoT qui va dans l'approche de la 0 artificialisation nette, c'est-à-dire cette fameuse ZAN, avec une réduction de 50% de l'espace artificialisé d'ici 2030, et logiquement à 0 d'ici 2050 avec compensation si on dépassait cela. Moi je reste quand même très inquiet sur la consommation de l'espace et là pour le coup on a effectivement réduit, vu qu'on a réduit de 86% sur la partie activité et on a réduit de 68% sur la partie habitat, et on est donc sur un total de 75% entre 2011 et 2021, et on a ce que l'on va faire d'ici 2040. Mais c'est vrai que c'est dommage, parce qu'en fait c'était 2030 et là on est à 2040, mais c'est une bonne moyenne par rapport au 0 de 2050, donc on sent qu'on va vers ça.*

Mais pour autant, une des compétences de la CDC c'est quand même le développement économique. Et aujourd'hui si on regarde sur le développement économique, ce sont 50 hectares alors qu'avant c'était 166 hectares sur les 10 dernières années. Et je fais juste une analyse sur ces 166 hectares qui étaient potentiellement urbanisables et en gros, avec justement la zone humide qu'on a dans le Médoc, avec du défrichement ou autres, on passe de 166 à peut-être 80 hectares, voire 50 hectares urbanisables du fait de l'empreinte environnementale. Donc là où j'é mets un avis et un doute dans tout ça, effectivement ce sont les services de l'Etat qui ont un peu dicté les orientations, même si c'est un schéma d'orientation territoriale où malheureusement les élus n'ont pas toujours la main, mais ce sont 50 hectares sur les zones d'activité, et je suis persuadé et là je veux bien en mettre ma main à couper, qu'on n'aura pas plus de 25 hectares qui seront urbanisables du fait de la problématique environnementale.

Si on regarde que ce sont 10 emplois créés par hectare en moyenne quand on est sur une zone d'activité, ça veut dire qu'on créera 250 emplois. Et je rappelle juste que sur le territoire Médoc, alors je n'ai pas les chiffres de la CDC, mais sur le Médoc ce sont 9000 chômeurs. Alors effectivement il y a des roulements, il y a des gens qui arrivent et d'autres qui partent, mais ça veut dire qu'on ne va pas dans le sens de la création d'emplois.

Après sur l'habitat, on part sur la 0 artificialisation nette, on évite l'étalement urbain, on peut remplir les dents creuses, on peut avoir une autre politique de l'habitat sur les logements vacants et les résidences secondaires, ça je l'entends, je ne parlerai donc pas d'habitat. Mais sur l'activité, je suis très, très, très inquiet sur le développement économique de notre CDC, et encore une fois on aura toujours des mouvements pendulaires entre Bordeaux et la CDC ou Lacanau puisque nous sommes à Lacanau, parce qu'on n'aura pas la possibilité de créer des entreprises sur notre territoire. Voilà un coup de gueule d'un entrepreneur depuis plus de 30 ans qui a été également Président des entrepreneurs du Médoc et qui aujourd'hui se confronte à des problèmes d'aménagement et de zones d'activité. On a déjà soulevé ces débats il y a 10 ans de ça et ça n'a pas évolué et les services de l'Etat ne nous aident pas.

Monsieur le Maire : *On fait le même constat sauf que sur notre commune nous n'avons rien perdu, j'espère que vous l'avez vu.*

M. MAS : *Oui mais on parle du SCoT là.*

Monsieur le Maire : Et avant que j'oublie je m'étais noté ça pour Madame LEBLANC, on avait fait une réunion dans cette salle tous groupes confondus pour la présentation du SCoT avec le bureau d'étude et vous n'aviez pas pu être là. Mais on avait fait une réunion canaulaise, et pas que pour Lacanau.

Je reviens sur le point de la ZAN mais il y a aussi les ZFE et tout ce qui est en train de nous embêter à travers les différents textes qui paraissent. Sur les zones d'activité, je reviens sur ce que j'ai dit tout à l'heure, on aurait dû faire un SCOT Médoc et déterminer ce que l'on souhaitait faire ensemble. Aujourd'hui quand je vois ce qui se passe depuis 30 ans sur certaines zones et quand on regarde qu'on ne maîtrise même pas le foncier et qu'on n'y a pas travaillé, il n'y a pas qu'une responsabilité des services de l'Etat. Et ce qui aurait pu être possible il y a 20 ans ne l'est plus aujourd'hui. Donc tout le monde s'est un peu endormi et quand vous dites que sur 50 hectares on va en perdre 25 si tout va bien, parce qu'avec ce qu'on voit aujourd'hui quand on regarde les OAP canaulaises et les premières études environnementales, je ne sais pas comment on va faire mais il va falloir se battre comme des fous.

Et par exemple sur la zone du Garriga je ne suis pas persuadé qu'on sera sur la moitié en normalisation. Pourtant, c'est sur une zone de 24 hectares qu'on a seulement dédiée aux hectares d'urbanisation et il va falloir se battre pour réaliser ces 11 hectares. Quant au comportement de l'Etat, ils sont là pour faire appliquer la Loi, mais une fois de plus on a fait les lois pour les métropoles et les villes mais on n'a pas pensé à la ruralité. Le territoire urbanisé canalais c'est 4%. Si on n'est pas capables aujourd'hui de dire laissons Lacanau, accompagnons-les et facilitons les choses sur la réalisation de la Ville de tous les services à l'intérieur des OAP qui sont des zones constructibles, car on n'est pas en train de transformer des terres agricoles en terrains constructibles.

Donc on a passé avec Clément PELLETIER cet après-midi 2h avec Monsieur le Sous-Préfet qui défend nos projets et qui a envie de faire des choses avec nous, qui a compris beaucoup de choses, mais on a des services déconcentrés qui passent leur temps à nous empêcher, avec vous le savez tous des autorisations de défricher qui nous sont demandées et qui sont refusées sans avoir à les contester, parce qu'une fois que le dossier est bouclé c'est terminé. Donc j'envisage plusieurs choses avec nos conseils, pourquoi pas de déposer plainte contre ces personnes qu'on ne connaît même pas puisque le contrôle de légalité c'est le cabinet noir des services de l'Etat. Mais même avec une plainte, quand on fait une réponse circonstanciée, quand on explique, quand on prend le temps de leur répondre, on n'a jamais une seule réponse, on nous renvoie dans les cordes.

Donc puisqu'on ne peut pas attaquer car ces autorisations de défricher elles ne peuvent être que contestées, il est possible que je dépose une plainte pour abus de pouvoir et délit de forfaiture puisque les règles qui sont appliquées en Gironde ne sont pas les mêmes qu'ailleurs. Il y a des interprétations qui sont faites et déjà que la Loi comme le soulignait Monsieur MAS est contraignante et qu'elle va nous obliger à faire des choses incroyables, on nous demande d'empiler les gens. Et c'est vrai qu'aujourd'hui si on doit loger un jeune canalais avec le prix du foncier, on est bien obligés de monter. Mais on nous demande de densifier et quand on densifie, c'est l'ADF et le Juge qui nous disent que ça ne s'insère pas. On devient fous dans ce pays et nous élus, on est en train d'être non pas découragés, mais je sais qu'il y en a beaucoup qui sont abattus et qui ne gèrent plus que les affaires courantes, ils n'ont plus de projets, ils ont abandonné.

Je n'ai pas été élu uniquement pour boucher les trous, même si ça fait partie du travail, et le projet que nous avons inventé ensemble on va essayer de le réaliser, mais il va falloir se battre. Lors du dernier mandat, les services de l'Etat nous accompagnaient et on avait trouvé un mode de travail qui permettait justement d'échanger et ils nous avaient aidés à réaliser notre PLU et la Ville de tous les services. Aujourd'hui ils sont là pour nous empêcher d'avancer. Heureusement on a un Sous-Préfet qui nous soutient, mais les temps qui s'annoncent ne vont pas être faciles et il va falloir se battre sur tous les dossiers.

Et c'est vrai qu'on aurait pu être plus ambitieux si on avait eu un projet Médoc avec des définitions de zones Médoc et pas uniquement dans chaque CDC où on est allés tronçonner. Mais quand je me rends compte que par exemple à Lesparre ils ne sont toujours pas propriétaires des terrains au bout de 30 ans, qu'ont-ils fait ? On a une OAP qui ne sort pas depuis 20 ans, qui va être de plus en plus difficile à récupérer, donc on

est en train de travailler pour récupérer ce foncier et puis ensuite on aura des projets. Mais on ne peut plus continuer comme ça. Si on ne maîtrise pas le foncier, on n'y arrivera jamais.

M.MAS : *Vous étiez dans les chiffres, je rappellerai que c'est 0,45 pour 1000 la surface liée aux activités et c'est 1,68 pour 1000 si on est sur la globalité avec l'habitat par rapport au territoire de la CDC. On était tout à l'heure à 4% sur Lacanau, mais là on est à 0,45 pour mille.*

Monsieur le Maire : *Ça ne me surprend pas. Vous savez qu'on a quand même une densité d'habitants qui est comparable aux territoires de montagnes. Je crois qu'on est à 39 habitants au kilomètre carré, ça ne surprend personne. Et pour les entreprises c'est la même chose. Si on avait vu les choses il y a bien longtemps de ça à une autre échelle, mais on a fait des découpages politiques par le passé qui ne nous rendent pas service aujourd'hui et on a des Maires qui n'ont pas la volonté de dire qu'il faut faire les choses ensemble.*

Et aujourd'hui on se retrouve dans une situation où on a donné à l'Etat les billes pour nous contrer puisqu'il n'y a pas la volonté politique commune. On s'en sort plutôt pas mal dans ce SCoT pour notre commune. Maintenant les zones d'activité qui sont en route, on va les réaliser avec la CDC, mais il y a des terrains qu'on n'urbanisera jamais, on le voit sur l'implantation, on l'a travaillé en commission, il n'y aura plus rien. Donc au-delà de ces surfaces-là, on a du territoire où on ne pourra pas construire, même sur pilotis.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

EMET un avis favorable sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale arrêté par la Communauté de communes Médoc Atlantique.

Délibération adoptée.

POUR : 25

M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON et Mme Michèle VIGNEAU, M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOUBE et M. Cyril CAMU.

CONTRE : 2

Mme Hélène LEBLANC et Mme Hélène CROMBEZ.

N° DL01032023-03 : Convention de co-maîtrise d'ouvrage pour l'actualisation de l'étude de faisabilité du scénario de recomposition spatiale pour 2100 à Lacanau

Rapporteur : Monsieur le Maire

En 2012, Lacanau était lauréate, sous l'égide du GIP Littoral, de l'appel à projet national sur la relocalisation des biens et des activités.

Les conclusions de l'étude de faisabilité d'un scénario de relocalisation ont orienté la vision de la commune, structurée en trois temps. La faisabilité d'un tel scénario n'étant pas établie pour le court terme, et devant l'importance de ce choix qui engage de manière forte l'avenir de la commune, il a été

choisi de ne pas précipiter la décision, sans pour autant renoncer. La Ville de Lacanau s'est donc engagée depuis 2010 dans une stratégie d'adaptation de son territoire comprenant :

- Un préalable en matière de stratégie sur la gestion des risques qui a conduit à adopter dès 2016 un plan d'action de lutte active face à l'érosion côtière, devant garantir la protection du front de mer jusqu'en 2050. Pour cela, l'édification d'un ouvrage « horizon 2050 » a été décidée pour la fin de la décennie.
- Suite à cette décision de 2016 d'adopter la première Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière, et face à l'impossibilité de décider le scénario de relocalisation, l'engagement dans une requalification ambitieuse de ses espaces publics du front de mer, dans un projet-processus apte à opérer les transformations pour une ville océane vivante toute l'année, accueillante et consciente de la dynamique d'érosion côtière. Ce projet de requalification comprend les premières actions de relocalisation majeures de Lacanau car concernant des équipements emblématiques.

Avec la signature du Projet Partenarial d'Aménagement - Trait de côte en décembre 2021 et l'actualisation de la Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière pour la période 2023-2030, l'actualisation de l'étude de faisabilité du scénario de recomposition spatiale pour 2100 à Lacanau a été décidée. Elle a été approuvée par les conseils municipaux du 19 novembre 2021 et du 16 novembre 2022 adoptant respectivement le contrat de PPA relatif au trait de côte de Lacanau et la SLGBC pour la 2023-2030. L'objectif est de continuer à étudier ce scénario d'avenir pour Lacanau.

Les différentes parties prenantes de ces dispositifs, notamment le GIP Littoral et la communauté de communes Médoc-Atlantique qui constitue le maître d'ouvrage de l'étude ont, avec la commune de Lacanau, esquissé les grandes orientations de cette étude qui seront validées lors d'un comité réuni début mars. Elles ont également défini le cadre de leur partenariat en la présente convention de co-maîtrise d'ouvrage qui réunit également l'Etablissement Public Foncier Nouvelle-Aquitaine.

Cette convention s'inscrit dans le cadre de l'ordonnance du 17 juin 2014 modifiant la loi MOP qui ouvre aux structures publiques intéressées par une même opération la possibilité de désigner parmi elles un maître d'ouvrage unique chargé d'exercer les attributions relevant de la maîtrise d'ouvrage.

Le rôle de chaque partenaire y est défini -y compris en termes financiers-, et notamment la prégnance de la commune de Lacanau en matière de processus décisionnel et de concertation.

Des comités techniques et des comités de pilotage propres à cette étude sont mis en place ; leur composition sera principalement basée sur celles des comités du réaménagement du front de mer et de la Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière.

Le coût prévisionnel de l'étude est de 200 000 euros hors taxes, pris en charge comme suit :

- Etat (France Relance, PPA) :	50%
- Communauté de communes Médoc Atlantique :	30%
- Région Nouvelle-Aquitaine :	10%
- FEDER / Banque des Territoires (à préciser) :	10%

VU la Stratégie Régionale de Gestion de la Bande Côtière de 2012 décrivant les règles de gestion durable des littoraux de la Région Nouvelle Aquitaine, en accord avec les grands principes de la Stratégie Nationale de Gestion Intégrée du Trait de Côte,

VU les résultats de 2015 issus de l'Appel à Projet National Relocalisation à Lacanau,

VU le programme d'actions 2016-2022 de la Stratégie locale de Gestion de la bande côtière de Lacanau validée le 27 Novembre 2015 par le Comité Régional de Suivi des Stratégies de Gestion de la Bande Côtière et son bilan,

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de 2017 de Lacanau disposant d'un règlement d'urbanisme spécifique sur le périmètre de vulnérabilité défini en 2011,

VU la convention de partenariat de 2018 entre la Commune de Lacanau et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine,

VU le rapport final de 2019 issu de l'étude Aménagement Durable de la Station (ADS) de Lacanau et les suites engagées (Schéma des mobilités et des déplacements, études de maîtrise d'œuvre pour le projet de réaménagement du front de mer et des allées Ortal...),

VU le Plan-plage de la Super Sud et les travaux réalisés à Lacanau en 2019, piloté par la Communauté de Communes Médoc Atlantique en partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF).

VU le Plan-plage du Moutchic et les travaux prévus en 2023 à Lacanau, piloté par la Communauté de Communes Médoc Atlantique,

VU Littoral 2030, le programme d'intervention, d'actions et d'accompagnement du GIP Littoral auprès de ses membres pour la période 2021-2029,

VU la loi « Climat et Résilience » promulguée le 22 août 2021,

VU le Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) Trait de côte de Lacanau signé en décembre 2021,

VU le programme d'actions 2023-2030 de la Stratégie locale de Gestion de la bande côtière de Lacanau validée le 17 Novembre 2022 par le Comité Régional de Suivi des Stratégies de Gestion de la Bande Côtière,

VU la délibération n° du GIP Littoral du 23 février 2023,

VU l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique rendu lors de sa réunion du 20 février 2023,

CONSIDERANT que la Communauté de communes Médoc Atlantique (CCMA), la Commune de Lacanau, le GIP Littoral et l'EPF Nouvelle-Aquitaine partagent des compétences régionales et locales en matière de relocalisation et que de ce fait ils s'engagent conjointement, en co-maîtrise d'ouvrage, dans la réalisation de l'étude de faisabilité de la recomposition spatiale à Lacanau pour 2100 actualisant l'étude de 2015 issue de l'appel à projet national « relocalisation des activités et des biens ».

Monsieur le Maire : *Je ne vais pas vous lire la délibération, mais juste vous redonner les éléments notables de la convention de co-maîtrise d'ouvrage puisque c'est ça dont il est question. Elle est contractée entre 4 partenaires : la CCMA, le GIP Littoral Aquitaine qui nous accompagne sur toutes nos politiques, la Commune de Lacanau et l'Etablissement Foncier Nouvelle-Aquitaine. L'étude de faisabilité d'un scénario de relocalisation est une composante majeure du Projet Partenarial d'Aménagement trait de côte que nous avons signé avec l'Etat. Elle est aussi inscrite à la SLGBC, c'est-à-dire la stratégie locale de gestion de la bande côtière numéro 2 de Lacanau qui est engagée pour impliquer davantage la Région Nouvelle-Aquitaine sur la subvention des ouvrages, vous le savez sous condition de ces études, qui avec son apport financier a permis de boucler le plan de financement de cette action.*

Initialement n'était positionné que le FEDER mais la Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts rentre dans la boucle et on les recevra pour accompagner ces projets. Donc vous avez l'Etat qui finance à 50%, la CDC à 30%, la Région à 10% et la Banque des Territoires à 10%. C'est la CCMA qui est porteuse administrative de l'action puisque c'est elle qui a la compétence au rang de la compétence GEMAPI. Les éléments décisionnels relèvent de la Commune, de même que la conduite de la concertation, mais on travaille en parfait concert avec les équipes de la CDC. J'étais encore dans le bureau d'à côté hier pendant 1h30 pour y travailler.

Le montant s'élève à 200 000€, la consultation sera faite par la CCMA et bien sûr signée par les 4 parties. Celles-ci auront l'occasion de se retrouver prochainement puisque nous allons faire un co-pil PPA, personnes publiques associées, à la mi-mars. En termes de modalités pour aboutir à cette convention, il y a une réunion d'échanges entre le GIP, la Commune et la CCMA nourrie avec les services de l'Etat, et cela plusieurs fois, avec aussi l'EPF qui va être signataire de cette convention.

Tous les signataires ont validé le projet de convention et tous les signataires plus l'Etat ont validé le CCTP, le cahier des clauses techniques particulières et la Communauté de Communes vient de proposer un règlement de consultation. Le contenu du CCTP en quelques lignes, c'est un objectif pour réunir tous les éléments techniques et les conditions nécessaires à une prise de décision politique quant au scénario de gestion de l'érosion du trait de côte à l'horizon 2100 à Lacanau.

Le rendu final attendu porte sur l'établissement d'un plan-guide ainsi qu'une réflexion sur les montages opérationnels et les processus décisionnels envisageables pour la recomposition spatiale à l'horizon 2100 à Lacanau.

C'est structuré autour de 4 grands points techniques : relancer la réflexion sur la faisabilité de la recomposition en capitalisant sur les réflexions passées et en les actualisant bien sûr, puisque vous savez qu'on avait déjà une étude sur le sujet et d'autre part en les approfondissant, notamment par l'établissement d'un plan-guide avec différents scénarios de protection et de relocalisation ; établir un diagnostic foncier et poser les bases d'une stratégie de maîtrise foncière ; identifier les ressources juridiques, techniques et financières mobilisées dans le cadre offert par la loi Climat et Résilience et proposer des évolutions si nécessaires ; permettre la mise en place d'étapes décisionnelles aux élus locaux pour faire aboutir une réflexion sur cette recomposition spatiale et sur les principes qui guideront la future programmation urbaine de la ville océane.

On conduira donc cette étude en 4 phases. Une phase préalable d'appropriation des études et des actions qui sont déjà engagées sur le territoire à travers la stratégie, une phase de diagnostic qui comprend l'actualisation des études déjà produites, une phase d'actualisation et d'approfondissement des scénarios de relocalisation de 2015 qui intégraient les invariants et les principales contraintes de faisabilité et d'entité pouvant conduire au choix d'un scénario préférentiel et l'établissement d'un plan-guide qui met en avant les orientations stratégiques et hiérarchisées. Enfin une phase d'examen de la faisabilité opérationnelle du scénario préférentiel et des variants de mise en œuvre pratique sur le modèle de trajectoire d'adaptation.

Cette délibération a déjà été votée en GIP Littoral en Conseil d'Administration le 23 février. Nous avons aussi voté à la CCMA le même jour, aujourd'hui nous délibérons et le 16 mars c'est l'EPF qui délibèrera lors de son Conseil d'Administration. Et la signature sera proposée lors du prochain co-pil à Lacanau qui réunira toutes les parties, c'est normalement prévu le 13 mars.

Y a-t-il des commentaires à faire sur cette délibération qui est la poursuite de ce que l'on réalise déjà depuis de nombreuses années mais qui est tout de même de la plus haute importance ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

ADOpte la convention de co-maîtrise d'ouvrage proposée.

ARTICLE 2

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents afférents.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

N° DL01032023-04 : Présentation du Rapport sur le développement durable

Rapporteur : Madame Alexia BACQUEY

En 2020, la Ville de Lacanau a fait le choix d'élaborer un projet de territoire très ambitieux, qui fait du développement durable la condition impérative de son action. C'est en ce sens qu'elle a adopté son Agenda 21, riche de 79 actions structurées en 6 axes qui illustrent l'engagement de la Ville dans les transitions environnementale, sociale, énergétique.

Depuis la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi « Grenelle 2 »), les communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants, les départements et les régions, ont l'obligation de présenter, annuellement, un rapport sur leur situation en matière de développement durable préalablement aux débats sur le projet de budget. Ces dispositions sont applicables depuis la préparation des budgets pour 2012.

La commune de Lacanau n'est pas concernée par cette obligation mais elle souhaite s'y astreindre, dans la dynamique de son Agenda 21 et pour traduire en acte le volontarisme d'avoir parmi ses fils directeurs le développement durable, ceci jusque dans ses choix budgétaires.

La formalisation d'un rapport dédié permet en effet de positionner le développement durable de la collectivité à la fois comme fil conducteur de l'ensemble et vision de son action. La présentation d'un tel rapport vise à favoriser les débats et rendre lisible la politique développement durable canaulaise. L'objectif est ainsi de :

- Faire en sorte que les collectivités démontrent en quoi elles contribuent localement aux enjeux globaux de développement durable
- Exposer les interactions entre les politiques et programmes et leurs effets sur les cinq finalités du développement durable (interactions positives et négatives)
- Faire utilement le lien entre les démarches de développement durable et l'exercice de définition des priorités budgétaires
- Favoriser le débat entre les élus et déceler d'éventuelles incohérences et impacts contradictoires de certaines politiques sur le développement durable

Un examen transversal et concerté des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions conduites permet d'analyser les processus de gouvernance et d'aider la collectivité à définir ses orientations stratégiques et budgétaires, remettant ainsi en perspective les choix politiques et leur cohérence sur le territoire au regard des enjeux locaux, des finalités du développement durable et des ressources financières du territoire.

Fort de l'ambition que porte notre projet de territoire en termes de développement durable, ce premier rapport canaulais est le reflet des orientations politiques de notre Ville, portées par notre Agenda 21.

Il ne vise pas l'exhaustivité mais cherche à être représentatif de la politique de développement durable portée par la Ville. Les données présentes dans ce rapport sont des outils qui permettent à chacune et chacun de visualiser en toute transparence le chemin parcouru cette année, mais aussi de se projeter dans des objectifs à plus long terme pour réussir les transitions à Lacanau.

Les textes réglementaires ne précisent pas les modalités d'élaboration du rapport sur la situation de développement durable, laissant la collectivité libre en la matière y compris en termes de concertation ou de formalisation. La démarche de rédaction du rapport développement durable a donc été voulue par le législateur comme souple. Cependant, il est préconisé que la présentation du rapport se fasse lors de la session du conseil consacré à la préparation budgétaire et qu'une délibération soit prise pour attester de la présentation effective du rapport à l'organe délibérant de la collectivité et qu'elle soit transmise avec le budget au représentant de l'Etat.

Aucun formalisme ne s'imposant à Lacanau, cette voie usuelle pour les collectivités soumises à l'obligation de présenter un rapport de développement durable préalablement au débat sur le projet de budget est retenue.

VU La circulaire ministérielle du 3 août 2011, relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

VU La délibération n°29012020-13 du Conseil Municipal en date du 29 janvier 2020, relative à l'adoption de l'Agenda 21 dans sa version « six grands axes »,

VU La délibération n°16122020-12 du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2020, relative à l'adoption de l'Agenda 21 dans sa version complète,

VU l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique rendu lors de sa réunion du 20 février 2023,

CONSIDERANT les différents engagements pris par la Ville de Lacanau en faveur de la protection des océans et des plages à travers la signature de la charte pour les Plages sans déchet plastique (2019) et le label Protection des Océans (2022),

CONSIDERANT le référentiel mis en place par la Ville de Lacanau en 2022 pour encourager l'écoresponsabilité des événements sportifs et culturels organisés par les acteurs canalais et/ou sur son territoire ainsi que le référentiel des éco-subsventions mis en place dès 2020 et confirmé pour le dossier de demandes de subventions 2023,

CONSIDERANT que le document présenté en annexe équivaut rapport sur la situation en matière de développement durable, en dressant un bilan des actions et des politiques mises en œuvre par la Ville, conformément à ses engagements et au plan d'actions de son Agenda 21 voté le 16 décembre 2020.

MME BACQUEY : Bonsoir à tous.

[lecture de la délibération]

Je ne vais pas vous lire le rapport, vous l'avez dans les documents annexes, je vais simplement vous dire quelles actions ayant eu lieu en 2022 y sont expliquées. Donc comme pour l'Agenda 21, il y a 6 axes. Dans le premier axe, une mobilité durable pour tous les publics, nous avons développé la mise en œuvre du schéma des mobilités 2030, la multimodalité est à l'étude. Dans l'axe 2, une commune solidaire envers tous ses habitants réunis, on a donc développé la culture pour tous, le sport, la santé, une vie à l'année. Pour le 3^{ème} axe, une vie à l'année garantissant la tranquillité du cadre de vie, on a développé la bibli-ambule et le carrousel pour une culture hors les murs, le rayonnement culturel de l'Escoure, la préservation de l'identité de Lacanau à travers la maîtrise de l'urbanisme, l'avant-projet de la ville océane et la préparation des travaux sur les Allées Ortal.

Sur l'axe 4, un environnement naturel préservé valorisé, nous avons expliqué Lacanau labellisée pour la protection de l'océan, la culture de la forêt, l'opération pour la prévention des risques incendies, le bilan concerté de la stratégie locale de la gestion de bandes côtières 2016-2022 et l'actualisation pour la période 2023-2030. Sur l'axe 5, une vie économique dynamique responsable et solidaire, on a développé une mise en concurrence pour l'occupation du domaine public du lac. Et enfin pour l'axe 6, une collectivité éco-exemplaire, on a donc développé la mise en place pas à pas d'une politique d'achat éco-responsable, l'efficacité énergétique des bâtiments, les projets d'énergies renouvelables, l'extinction de l'éclairage public, la restauration scolaire de qualité et en circuit-court, l'éducation à l'environnement et au développement durable, le SMIC canalais pour les agents, l'entretien des bâtiments municipaux sans chimie, le trait d'union qui est le bulletin d'information des agents et enfin les patrouilles à vélo.

Vous pouvez retrouver ce rapport en ligne dès demain matin sur le site au niveau du kiosque dans l'actualité.

Monsieur le Maire : Merci Madame BACQUEY. Qui veut commenter ce rapport ou qui souhaite intervenir ?

MME LEBLANC : Intervention à nouveau de Madame CROMBEZ. Concernant l'action 28 qui vise à dynamiser la ville océane à l'année, elle approuve ce but, le seul problème c'est qu'à la lecture du détail de ce qui est projeté, on ne voit pas en quoi les réalisations prévues vont dans ce sens. Donc pour l'instant ce que vivent les habitants à l'année, c'est qu'au bout de 9 années de mandature, il n'y a pas de marché couvert, plus de Poste, pas d'équivalent du Pôle de l'Aiguillonne pour les associations, une fermeture en hausse de la mairie annexe, des ventes de terrains communaux à des promoteurs pour des résidences de loisirs, etc.

Donc elle souhaite rappeler quand même que la seule agglomération océane à l'année correspond à un volume de population qu'on pourrait placer au niveau du 3^{ème} ou 4^{ème} rang des 14 communes de la CDC, ce qui n'est pas anecdotique. Vous voulez dynamiser cette ville Océane, montrez-le.

M. MAS : Revenons sur l'une des actions, la 38 dans l'axe 4 concernant l'environnement naturel et plus particulièrement l'action 38 qui est de prévenir des risques naturels auxquels est exposée la commune. Et en fait je regardais ces chiffres avec 4 opérations conjointes avec l'ONF et la Gendarmerie où on est entre 50 et 100 verbalisations par opération et 1 interpellation concernant les risques d'incendie de forêt. Aujourd'hui on sait que suite à ces fameux grands incendies que nous avons eus en Gironde, on a l'obligation légale de débroussaillage. Je pense que ça doit être suivi et que ça devra être respecté justement par les administrés mais également par les services et le Maire entre autres.

Donc quelle est la politique sur ce sujet ? Il y a une communication importante sur le débroussaillage, mais comment peut-on impliquer et expliquer à la population cette obligation légale ? Et là il est clair qu'à partir du moment où on regarde ce qui s'est passé l'an dernier, je pense que sans vouloir trahir le secret des dieux, il y aura énormément de verbalisations sur les communes qui seront dans les viseurs. Donc quelle est justement la politique ? Parce que c'est ça, il faut vite le mettre en place et vite l'intégrer, je dirais avant l'été ou après l'été, parce que les feux malheureusement en cas de sécheresse, ils peuvent arriver à tout moment. Donc je dirais sur cet axe-là en particulier, quelle pourrait être la politique ou les engagements de la collectivité pour prévenir, faire, faire faire, et anticiper des contrôles préfectoraux ?

Monsieur le Maire : On a été interrogés par les services de l'Etat sur les incendies, on a beaucoup travaillé et je vais saluer le travail de Maxime PELLICER puisque c'est lui qui réactualise le PCS. Ils ont beaucoup travaillé sur le sujet en particulier sur les feux de forêt et on a fait des propositions. Mais la seule commune du Médoc qui a répondu, c'est nous. Donc chaque fois on nous montre un peu du doigt, mais on a quand même travaillé et là je ne vais pas me mettre en avant, ce sont les équipes qui l'ont fait et Maxime vous le fera découvrir dans quelques temps avec le PCS. On est aussi allés voir ce qui a été fait en Gironde et le Département s'est même déplacé pour qu'on leur présente notre PCS, pour qu'ils le montrent aux autres communes.

Sur les propositions qu'on a faites, j'ai été un peu morpion puisque j'ai profité de l'occasion pour faire l'état des débroussaillages. Après il faudra aller petit à petit vers des endroits qui aujourd'hui m'inquiètent, avec par exemple les quartiers Sud du Lac quand on regarde la zone de marais où il n'y avait pas une goutte d'eau et où en termes de risques incendies on est vraiment en danger. Donc on aura énormément de travail à faire et c'est justement ce qu'on a proposé aux services de l'Etat.

On en reparlera et ce sera je pense l'objet d'une prochaine séance puisque la présentation du PCS va être faite. Rappelez-vous, on avait distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la ville le DICRIM, ce document que vous avez tous eu et que vous avez à disposition. Quant à la capacité de l'Etat à mobiliser des contrôles sur les communes, je ne sais pas où ils vont les trouver. On a du mal aujourd'hui à avoir une estimation des Domaines, le contrôle de légalité s'efforce de faire et apparemment il manque du monde, la personne qui s'occupe de la réglementation pour la publicité est seule pour toute la Gironde, au Trésor on n'a plus personne, donc je ne sais pas qui va contrôler. Mais on ne va pas attendre qu'on nous contrôle, on va anticiper les choses et on va faire le travail. Mais le travail est immense puisqu'après les incendies on a reçu beaucoup de courriers des administrés ou d'associations syndicales qui nous ont interpellés sur ces problématiques et il faut qu'on s'en occupe.

Maintenant il faut que l'Etat ne soit pas là uniquement pour nous contrôler mais établisse de nouvelles règles. La Préfète qui a réuni ce Comité de sages n'a pas pu sortir grand-chose, on parle de revisiter le règlement interdépartemental et vous vous doutez bien que j'ai sauté sur l'occasion pour demander l'abrogation de notre PPRIF qui est obsolète et qui aujourd'hui nous embête sur tous les sujets. Donc on a besoin de travailler sur ce règlement interdépartemental, en particulier sur le Massif des Landes de Gascogne, mais on ne va pas rejeter toute la responsabilité sur les communes. Il faut que l'Etat aussi prenne sa part et soit force de proposition, et mette un peu d'argent dans la caisse.

Quand on regarde aujourd'hui les montants qui sont mobilisés dans le Sud de la France et ce que touche notre pauvre association départementale et on s'en est rendu compte pendant les feux, on a des gens efficaces mais ils sont très peu nombreux. Donc on a tous un travail à faire avec nos DFSI, avec l'Etat, avec le Département et la Région sur ces problématiques des massifs. J'entends beaucoup le Président du Département sur ces sujets, mais pour l'instant je ne l'ai pas entendu faire grande proposition, à part crier après l'Etat sur le manque de canadais entre autres. Mais je crois qu'il est quand même Président du SDIS et on ne peut pas dire qu'on ait tapé sur le SDIS après les incendies, on a fait des commentaires, on a été des gens raisonnables, on n'a pas hurlé au loup, mais tout le monde doit se remettre en question, et en particulier le SDIS Gironde qui ne traite pas ces problématiques d'incendies comme le SDIS des Landes.

Moi je ne suis pas pompier mais je me pose des questions. Pourquoi ces différences ? On est sur le même massif. Donc chacun doit prendre ses responsabilités et balaye devant sa porte et soit force de proposition. Mais si on règle le problème en disant que c'est la faute de l'autre, je crois qu'on n'arrivera pas à grand-chose sur ces problématiques. Mais c'est vrai qu'il faut s'en occuper et je pense qu'on a pris le taureau par les cornes, on a été non seulement force de proposition et le PCS qui va vous être présenté dans quelques temps en juin ou juillet, c'est du haut-niveau.

On a aussi simplifié pas mal de choses puisqu'on avait fait le PCS en arrivant en 2015 et on avait été accompagnés par un bureau d'étude, mais il était parfois compliqué à comprendre et à mettre en œuvre. Là on est allés sur un document autre. Bravo Maxime, Philippe et tous ceux qui y ont travaillé. Je pense qu'on peut en être heureux et on aura besoin d'en débattre lors d'un groupe tous élus pour le présenter, parce que ça peut amener à quelques réflexions pour le renforcer et pour pouvoir prendre vos commentaires sur notre plan communal de sauvegarde. Ce sera intéressant à travailler.

Quant à Madame CROMBEZ, je pense qu'elle rêve d'arriver un jour au bord du canal avec un passeport pour embrasser son père à Lacanau-Ville.

Nous prenons acte du débat, nous ne votons pas. Et il y a eu débat donc c'est plutôt une bonne chose. Je vous remercie.

Le Conseil Municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

PREND ACTE du rapport de développement durable 2022 de la Ville de Lacanau.

Mme CROMBEZ s'abstient.

N° DL01032023-05 : Débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2023

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

Instauré par la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République (ATR), le débat d'orientations budgétaires a pour objectif de donner au conseil municipal les informations sur l'évolution pluriannuelle des finances communales et ainsi débattre des orientations budgétaires de la collectivité.

Cette obligation a été réaffirmée successivement par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 dite de modernisation de l'administration publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) puis par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

Ces deux textes précisent notamment que le maire présente au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat en Conseil municipal qui doit intervenir dans les deux mois précédant l'examen du budget, conformément à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales. Cette délibération ne revêt donc aucun caractère décisionnel mais a vocation à renforcer l'information financière de l'assemblée délibérante avant le vote du budget.

L'examen du budget primitif 2023 étant inscrit à l'ordre du jour de la séance du 5 avril prochain, les conseillers municipaux sont donc invités, sur la base du rapport d'orientations budgétaires ci-joint, à débattre sur son contenu.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2312-1,

VU le rapport d'orientations budgétaires présenté en commission Finances, Marchés publics et Ressources humaines le 22 février 2023,

M. DEBEVER : *Bonjour à toutes et à tous. Alors effectivement pour ce rapport d'orientation budgétaire 2023, autant dire tout de suite que faire des orientations budgétaires par ces temps d'incertitude, ça relève du défi. Donc je voudrais déjà commencer peut-être cette présentation en saluant le travail du service finances de la commune, parce qu'encore une fois c'est loin d'être simple et il faut beaucoup de souplesse et une grande capacité de créativité pour aujourd'hui construire notre budget et se projeter, ce qui est un peu l'objectif de ce rapport sur les d'orientations budgétaires. L'idée c'est de donner une visibilité sur un temps un peu plus long et on le voit d'année après année, on est de plus en plus dans un flou qui se renouvelle et de crises en crises et avec un environnement économique qui évolue très vite en termes de réglementation comme on va le voir.*

Donc qu'est-ce que ce rapport d'adoption budgétaire structuré ? Pour lui pour le coup la structure ne change pas. Comme vous en avez maintenant l'habitude, on va d'abord partir d'un petit point sur des éléments de contexte international et national, même si je ne vais pas vous faire un exposé de 3 heures, et puis on va zoomer progressivement sur la situation de Lacanau.

Pour ce qui est de l'international et on le verra aussi au national évidemment, je n'apprends à personne que nous sommes marqués par une inflation qu'on n'a pas connue depuis des décennies. C'est extrêmement fort et extrêmement rapide et tous les pays sont touchés, en particulier la zone Euro. Mais on peut se satisfaire, même si on a parfois un peu de difficultés à prendre du recul sur notre propre situation, que la France a été moins touchée par l'inflation que beaucoup de ses voisins européens, en particulier du fait d'un certain nombre de mesures mises en place par le Gouvernement. Mais même à notre niveau évidemment c'est encore trop et on le vit tous dans nos vies personnelles.

Et le corollaire qui suit cette vague inflationniste, c'est la progression des taux d'intérêt avec les banques centrales qui ont relevé les taux directeurs. C'est une des façons de combattre l'inflation, mais évidemment ça a aussi un impact sur le prix de l'argent comme on dit, et on va voir que pour les collectivités locales, ça se traduit aussi par des mobilisations de l'emprunt qui n'est plus au même coût. Il était extrêmement faible, quasiment négatif il y a encore quelques mois de cela, et maintenant il est en remontée rapide, donc c'est évidemment un élément dans le pilotage budgétaire dont il faut tenir compte.

Autre conséquence, c'est la croissance mondiale et surtout la croissance dans la zone Euro qui est évidemment est en chute libre annoncée en 2023. Alors on avait connu la relance post-crise COVID qui a d'ailleurs probablement été aussi un des moteurs de l'inflation, puisqu'on pense souvent à la guerre en

Ukraine mais bien évidemment c'est le redémarrage très brutal avec une surchauffe de l'économie mondiale suite au COVID qui génère aussi ces phénomènes inflationnistes. Toujours est-il qu'on va flirter avec le 0%, et on pourrait peut-être même mettre un doigt dans la récession en 2023 et ce sont évidemment des éléments à intégrer dans nos réflexions et dans nos projections.

Maintenant si on zoome un peu plus sur la situation en France, comme je l'ai évoqué en termes d'inflation on a aussi connu des évolutions, évidemment sur l'énergie mais aussi sur plein d'autres domaines en particulier de la consommation courante et autres qui touchent les collectivités comme les ménages. Alors la loi de Finances 2023 qui s'est votée en décembre dernier a amené un certain nombre d'éléments qui nous intéressent directement, nous collectivités locales.

Tout d'abord il y a une nouveauté qu'on n'avait pas vue depuis très longtemps concernant la dotation globale de fonctionnement, la DGF qui vous le savez est le principal apport de l'Etat dans les budgets communaux et qui est historique. C'est lié au transfert de compétences qu'il y a eu tout au long des grandes phases de décentralisation que notre pays a connues. Cette DGF était en baisse depuis 2013 et elle a même connu une baisse très rapide et très brutale, souvenez-vous, c'était un cadeau d'arrivée que nous avons en 2014 quand on avait dû gérer comme toutes les communes de France un effondrement de cette DGF. Depuis 2017, ça s'était un peu stabilisé, mais avec les mécanismes en particulier de rééquilibrage entre communes riches et communes pauvres, on a malgré tout eu une petite érosion de cette DGF année après année. Cette année, le montant global de la DGF a été légèrement augmenté de 320 millions d'euros au niveau national, ce qui se traduit pour une commune comme la nôtre à une stabilité. C'est notable et il faut évidemment le saluer.

Autre élément de la loi de finances qui va nous concerner directement, c'est l'évolution des bases de fiscalité. Alors ça c'est le classique chaque année, mais durant les débats de loi de finances s'est posée la question de savoir si ce mécanisme qui je vous le rappelle s'appuie sur l'inflation de novembre de l'année d'avant à novembre de l'année 2022. Donc pour 2022 c'est sur cette base-là qu'on fixe les évolutions de base. Alors évidemment ces dernières années il s'agissait d'évolutions assez légères puisqu'il n'y avait pas d'inflation ou très peu. Cette année annonce évidemment un chiffre plus important et ça fait l'objet d'un débat de savoir s'il faut maintenir cette mécanique ou pas. Le législateur a souhaité maintenir ce mode de fonctionnement, ce qui va générer une augmentation de nos bases de +7,1% et évidemment ce sera en termes de recettes et c'est un élément important à intégrer.

Troisième type d'information de la loi de Finances, c'est la mise en place de 2 dispositifs spécifiques à la problématique de l'inflation, en particulier sur les dépenses d'énergie. Le filet de sécurité est le premier dispositif. Alors c'est un dispositif qui s'appuie surtout sur des perspectives de baisses assez fortes de l'épargne brute, mais aussi sur les éléments liés aux de taux de mobilisation de la fiscalité dans les communes. Pour dire les choses assez rapidement, nous ne sommes pas concernés par ce premier dispositif, par contre on est concernés par le deuxième qui est l'amortisseur électricité, qui lui a pour vocation à partir d'un certain prix du kilowattheure à prendre 50% de l'augmentation. Donc ça va être intéressant, ça va un petit peu amortir le surcoût en matière énergétique.

Autre élément et on va en reparler c'est l'ouverture à un plus grand nombre de communes de la majoration possible de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Dernier élément qu'on peut noter, ce sont des enveloppes de dotation pour les investissements. Ont déjà été confirmées 2 enveloppes qu'on connaît maintenant assez bien que sont la DER elle décide, mais surtout une nouvelle enveloppe qu'on appelle le fonds vert qui est doté de 2 milliards d'euros. Et là on est en plein dans le travail justement pour en voir les dispositifs et les modalités. Donc il y a probablement des projets sur lesquels on pourra se positionner sur ce fonds vert qui seront évidemment comme le nom l'indique des projets dans la dynamique du développement durable. Et comme on l'a vu tout à l'heure, on est très proactifs sur le sujet, donc on peut espérer se voir éligible sur ce type de fonds. Voilà ce qu'on pouvait dire sur la loi de finance.

Maintenant si on rentre vraiment plus dans le cas spécifique de la commune de Lacanau, tout d'abord rappeler notre stratégie budgétaire qui gouverne ce mandat. On vous l'a présentée dès le premier budget de ce mandat donc vous le savez, on a 2 fils conducteurs, à la fois le développement durable et vous en avez eu l'exemple assez éloquent lors de la présentation du rapport développement durable qui rappelons-le n'est pas une obligation mais une convention à laquelle on s'astreint. et le 2^{ème} fil conducteur qu'on a souhaité aussi pour nos politiques publiques, c'est la démocratie participative, et vous verrez tout à l'heure la présentation de la charte qui justement porte cette ambition et qui en est également l'expression avec une vraie synthèse de tout ce qui a été mis en place jusqu'ici.

Ensuite se déclinent des objectifs financiers qui ont vocation à être tenus chaque année, ils sont les suivants. Tout d'abord une épargne brute qui vous le savez est le différentiel entre les recettes de fonctionnement et dépenses de fonctionnement. Cette épargne brute a vocation à être supérieure à 2,5 millions d'euros tous les ans, ce qui doit permettre aussi d'atteindre un taux d'épargne supérieur à 15%, c'est-à-dire le rapport entre les recettes de fonctionnement et cette fameuse épargne brute. Troisième critère important à surveiller, c'est la capacité de désendettement qui est en fait la soutenabilité de notre emprunt. Alors elle se calcule comment ? On prend le stock de dettes et on le divise justement par notre épargne brute et elle doit être inférieure à 8 ans. Alors on s'est fixé cet objectif qui est un objectif ambitieux puisqu'on dit souvent qu'il est de bon ton de penser qu'à partir de 10-12 ans, il faut commencer à s'inquiéter. Nous on ne veut pas se rapprocher de ces limites-là, donc on fixe l'objectif de 8 ans.

Et c'est tout cet ensemble d'actions qui permet de dégager un autofinancement important et donc de financer un plan pluriannuel d'investissement qui ne s'appuie pas trop fortement sur l'emprunt et qui permet donc d'investir dans des investissements structurants. Il suffit de marcher dans Lacanau pour se rendre compte de ce que c'est qu'un investissement structurant en ce moment. Et on sait que sur ce mandat on a un objectif très ambitieux qui serait un record pour la commune avec un investissement qui serait entre 45 et 49 millions d'euros pour l'ensemble du mandat en termes de PPI, et je ne parle là que du budget principal puisqu'on a effectivement aussi les budgets annexes. Ça c'est la stratégie pluriannuelle qui n'a pas vocation à être remise en question cette année, on s'y attache évidemment et on garde le cap là-dessus.

Alors qu'est-ce qu'on peut dire sur les événements de cette année ? Tout d'abord sur les dépenses de fonctionnement, ce sont elles qui sont les plus impactées par la problématique inflationniste, c'est là où il y a les évolutions les plus importantes. On va rentrer un peu plus dans le détail tout à l'heure, mais clairement nos postes de dépenses énergétiques sont touchés très fortement et nos postes de consommation comme par exemple la cantine ou nos achats du quotidien sont impactés par ce genre de choses. Alors on en reparlera aussi et comme vous l'avez vu au mois de décembre dernier, on a mis en place un plan de sobriété énergétique qui s'inscrit dans le développement durable et donc dans l'Agenda 21 mais qui aussi répond évidemment à cette problématique financière en essayant de freiner un peu l'inflation sur les dépenses en termes énergétiques.

Deuxième élément qu'il faut noter qui perturbe parfois l'analyse entre ce qu'on appelle le 011 et le 012, c'est-à-dire en gros entre les charges de personnel et les charges à caractère général, c'est que nous avons une dépense qui était liée à la crèche qui a changé de nature, puisque vous savez que maintenant on passe par un prestataire extérieur sous forme de DSP. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'en gros on a moins de dépenses de personnel et par contre on a de la dépense de caractère général puisque c'est là où est positionné ce qui est versé au prestataire tous les ans dans le cadre du contrat qui est passé avec lui, les 2 s'équilibrant à peu près par rapport à l'ancienne version.

Autre élément dont il faut tenir compte sur ces dépenses de fonctionnement en 2023 en matière de dépenses de personnel, c'est l'évolution classique annuelle que vous connaissez, ce qu'on appelle le GVT le glissement vieillesse technicité, et on a aussi des évolutions du point d'indice des fonctionnaires qui était depuis très longtemps gelé et qui a connu un premier dégel l'année dernière en juillet. Donc il s'est impacté sur 6 mois dans notre budget 2022 et cette année il impactera sur 12 mois. Donc on a évidemment un effet de doublement de cet élément.

Deuxième information, on a maintenant des remontées concordantes de plusieurs sources qu'il y aura probablement un nouveau dégel avec une nouvelle augmentation du point d'indice des fonctionnaires en 2023 selon une formule probablement assez proche de ce qu'on a connu, c'est-à-dire quelque chose qui interviendrait à l'été et probablement d'un montant représentant à peu près la moitié de l'inflation annuelle qui est annoncée par l'Insee autour de 6%. Donc on est partis dans l'idée qu'on était sur du 3% d'augmentation à l'horizon du mois de juillet donc 1,5% ramené sur l'année.

Enfin dernier élément qui s'appliquera surtout un peu plus dans les années futures mais qui commence déjà à se manifester en 2023, c'est ce que j'évoquais tout à l'heure, c'est l'impact de l'évolution des taux d'intérêt qui va générer des dépenses financières un peu plus importantes, puisque vous savez que les dépenses liées aux taux d'intérêt s'imputent en fonctionnement alors que le remboursement du capital s'impacte en investissement. Voilà ce qu'on pouvait dire sur les événements majeurs qui touchent le fonctionnement.

Tout ça nous amène à quoi ? Vous avez la courbe avec une évolution de 7% au final sur nos dépenses de fonctionnement entre 2022 et 2023. Effectivement on n'a pas connu de telles évolutions depuis très longtemps donc c'est un élément tout à fait marquant de ces orientations budgétaires. Pour les années futures, si on a 6% d'inflation tous les ans ça va poser problème mais ce n'est pas forcément ce qui est évoqué par les économistes. Donc on a essayé de projeter sur une évolution plus normale dans les années futures. Maintenant c'est à prendre avec toute la sécurité qu'on peut avoir sur 2-3 ans. Aujourd'hui le pilotage est devenu compliqué sur des délais de cette nature.

Alors que se passe-t-il pour les recettes de fonctionnement ? Ces chiffres reprennent une partie des éléments que je vous ai évoqués qui sont liés à la loi de finances, le DGF qui est fixe pour la première fois depuis 2013, les évolutions sur les bases qui vont connaître une augmentation de 7,1% liée à cette évolution nationale des bases, l'évolution également des tarifs de l'occupation du domaine public pour les activités commerciales de 6%, c'est-à-dire que quand contractuellement on le pouvait évidemment, on a répercuté l'inflation sur nos acteurs économiques dans ce domaine-là.

Ensuite et on va le revoir tout à l'heure, une évolution du reversement du budget parking qui va augmenter l'évolution moyenne des tarifs des services municipaux. On a souhaité les augmenter de 2%, on fait volontairement ce choix qui est déjà assez fort mais on ne souhaite pas se mettre au niveau de l'inflation pour ne pas en rajouter en plus aux ménages qui ont déjà beaucoup d'impact de l'inflation.

Par ailleurs l'instauration d'une majoration de la taxe d'habitation sur la résidence secondaire mais seulement en 2024 et on verra pourquoi tout à l'heure et enfin un élément important parce que ça c'était un engagement qu'on a vraiment voulu tenir malgré le contexte, c'est de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière pour la 7^{ème} année consécutive qui concerne elle pour le coup la totalité des propriétaires canaulais.

Tout ça nous amène donc à une évolution de nos recettes de fonctionnement à hauteur de +1,7%. Alors les recettes augmentent heureusement, c'est assez habituel. Mais vous comprenez tout de suite en vous souvenant des +7% sur les dépenses que cette année il y a un léger souci d'évolution quand même beaucoup plus rapide de nos dépenses par rapport à nos recettes, donc tout ça nous amène au cœur de l'enjeu de cette année qui est donc constitué par ce défi de comment est-ce que l'on fait face à cette très forte augmentation de nos dépenses ?

On a essayé de le chiffrer dans le graphique que vous avez dans mon dos. Si on ne faisait rien et si on part du principe qu'on n'a pas non plus mis en place notre plan de sobriété, donc en laissant vraiment le fil de l'eau se faire, on aurait été en gros sur une chute de notre épargne brute de pratiquement 855 000€ qui est donc la conjonction à la fois d'une augmentation des recettes qui n'est pas extraordinaire d'une augmentation très brutale de nos dépenses. Evidemment on ne pouvait pas rester devant cette réalité de perdre pas loin d'1 million d'euros en épargne brute, parce que sinon c'était soit faire des sacrifices sur la

qualité de nos services publics au quotidien, soit renoncer à une partie de nos investissements qu'on a évoqués tout à l'heure et qui sont dans notre PPI ou alors les financer par un surendettement, par exemple par l'emprunt, ou alors augmenter très violemment le taux de la taxe foncière.

Alors comment est-ce qu'on va procéder pour éviter toutes ces solutions qui évidemment n'en étaient pas elles-mêmes ? On a un plan en 2 ans. La première étape ce sera en 2023, donc dès cette année, avec déjà les effets de notre plan de sobriété énergie qui va se traduire à peu près par une économie de 100 000€ sur nos dépenses de fonctionnement avec les principaux axes qui ont été évoqués tout à l'heure comme l'extinction de l'éclairage public ou le relamping, c'est-à-dire la transformation de tout notre éclairage intérieur en LED et il y a un certain nombre d'investissements en 2023 qui ont été positionnés pour améliorer l'isolation, pour améliorer le nombre de performances énergétiques de bâtiment et ça c'est donc un impact dès 2023. Je rappelle que ce plan a aussi des ambitions à plus long-terme avec en particulier des évolutions sur les sources d'énergie qui auront aussi évidemment un intérêt dans les années à venir.

Deuxième levier qu'on a actionné, c'est la mise à contribution de nos acteurs économiques sur notre espace public, ceux qui ont des loyers liés à leur activité économique sur l'espace public. On leur a appliqué l'impact de l'inflation sur ce qu'ils reversent à la commune. Ensuite dans ce budget on a également souhaité augmenter le reversement du budget parking au budget principal. Alors comment par quel biais ? Eh bien par l'évolution des tarifs de stationnement qui vont suivre là aussi l'impact de l'inflation avec le passage du FPS qui je vous rappelle est la sanction pour les contrevenants au stationnement qui passera de 25€ à 35€, ce qui est finalement assez courant dans beaucoup de communes. Je précise tout de suite qu'on ne touchera pas par contre aux macarons qui sont donc liés au fait d'être contribuable canalais et qui resteront à 25€ pour la première voiture et 15€ pour la 2^{ème} voiture. Et en 2024 entre en application la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires qui devrait à peu près rapporter 425 000€.

L'ensemble de ces mesures permettent de dégager 675 000€. Alors évidemment on pourrait constater que ça ne comble pas tout à fait la perte et on va le voir, comme on avait comme une santé financière solide, on peut se permettre effectivement d'absorber ce petit différentiel. L'important c'était surtout de ressortir la tête de l'eau rapidement et c'est pour ça qu'il faut vraiment qu'en 2024 on ait ce rebond avec cette phase en 2 ans.

Alors petit zoom sur la majoration de la taxe d'habitation sur la résidence secondaire. Pourquoi en 2024 et pas en 2023 ? Parce qu'effectivement la loi de Finances le prévoyait pour 2023 et avait même posé une condition à respecter qui était de délibérer avant la fin février et ceux qui ont assisté au dernier conseil municipal se souviennent que c'est ce que nous avons fait au mois de janvier. On a donc délibéré de façon à pouvoir rentrer l'application avec un taux à hauteur de 20%. Problème c'est que nous sommes en France et que tout est toujours compliqué. La loi de Finances c'était une chose importante, mais faut-il encore les décrets d'application qui eux dépendent plus du Gouvernement.

Or pour l'application ils devaient suivre la même urgence que nous, nous on a été dans le challenge de faire ça avant fin février, mais malheureusement début février le Gouvernement a indiqué qu'il ne pourrait pas tenir ce délai. Et ce décret qui contient des éléments importants puisqu'il y a la liste des nouvelles communes concernées et leur situation. Alors on remplit tous les critères, ce n'est pas trop le sujet, mais en tout cas il faut que ça soit mis noir sur blanc. On est bien concernés pour pouvoir voir notre souhait de rentrer en action, mais ils nous ont repoussé ça au printemps, et par conséquent l'application de cette disposition ne sera applicable qu'en 2024. Donc ça nous crée un décalage. Alors je vous avoue que c'est toujours un peu compliqué quand vous bâtissez un budget et un plan finance comme l'a évoqué Monsieur le Maire sur ces bases-là, et qu'en fait à moins de 15 jours des orientations budgétaires on change un peu les règles. Donc il faut un certain nombre de souplesses.

Alors comment est-ce qu'on absorbe ce décalage de plus de 400 000€ d'une année sur l'autre ? Il y a plusieurs aspects. Déjà nous sommes une commune, et on le reverra au moment des comptes administratifs, qui va finir l'année 2022 avec une bonne situation financière. On va dire qu'on s'est construit

les reins solides au fil des années qui permettent d'absorber, surtout avec un fonds de roulement important, des tensions sur la trésorerie. Ce n'est pas le cas de toutes les communes.

Par ailleurs il y a 2 options qui vont nous permettre de passer ce cap un peu difficile de 2023 où on va avoir ce manque sur la THRS. Ce sera d'abord soit en lissant en fin d'exercice certains investissements. Alors les petits investissements si c'est nécessaire et enfin il y aura toujours la possibilité aussi de passer une décision modificative en augmentant un petit peu le levier de l'emprunt qui sera positionné au budget pour le budget 2023. On l'a vu et on va le revoir, dans la mesure où notre capacité d'endettement est quand même très bonne, on peut se permettre d'anticiper un peu quelques éléments de programmes d'emprunt qu'on a vus sur l'ensemble du mandat.

Et on va voir en 2023 la conséquence que ce décalage va faire avec l'un de nos ratios qu'on suit de près, en l'occurrence l'épargne brute, qui va plonger en dessous des 2,5 millions d'euros. Si ça ne dure qu'un an ce n'est pas un problème impossible à gérer, ce qui est important c'est le rebond. Donc il faut vraiment rebondir en 2024 et repasser au-dessus de l'objectif. Voilà un peu la stratégie qui encore une fois permet d'éviter toutes les mauvaises solutions que j'ai évoquées, à commencer par l'augmentation du taux de la taxe foncière.

Tout ça nous amène donc à des graphiques d'évolution de nos ratios que vous avez dans mon dos. Donc vous avez les dépenses, les recettes et le différentiel ce sont les jauges bleues, avec l'épargne brute comme je vous l'ai évoqué. Alors pour 2023 c'est sur la base de projection en compte administratif, on en reparlera normalement lors du vote du compte administratif, mais on voit effectivement cette plongée qui est très claire et qui va nous faire passer un peu en dessous de 2,5M puisqu'on sera d'ailleurs en dessous de 2,4M en l'occurrence, mais on a le rebond grâce à ce plan que je vous ai présenté. Donc on a le rebond en 2024, on rebascule au-dessus de 2,5M avec une légère marge. Après on vous a mis 2025 et 2026 ou en gros on est au-dessus de 2,5M, mais pour ces chiffres-là encore une fois on verra s'il n'y a pas de nouveaux événements qui peuvent peut-être perturber. Donc c'est surtout 2023 et 2024 qu'il faut observer dans ce graphique.

Et pour mémoire, on a l'historique de l'épargne brute et son évolution dans la commune, ça nous retrace un peu ce qu'on a vécu depuis 2014. Alors vous vous souvenez, 2014 a d'abord été le fait de reconstruire une épargne brute importante qui nous a amenés au-dessus de ces 2,5M et maintenant sur ce mandat c'est la stabilisation autour de ce 2,5M. Ensuite vous voyez que 2021 c'est beaucoup de rattrapage sur l'effet COVID et puis maintenant on a cette nouvelle baisse qui est un effet directement lié à l'inflation et espérons qu'on sera un jour un peu à l'abri de ces crises permanentes et successives.

Ça se traduit par un tableau de chiffres qui reprend en gros le graphique. Vous voyez qu'on on a identifié en rouge le critère qui est donc sous les objectifs cette année en 2023, c'est-à-dire l'épargne brute. Maintenant il n'y a pas d'inquiétude majeure puisque la capacité de désendettement est à 10 ans donc on est bien par rapport à notre objectif de 8 ans et le taux d'épargne reste malgré tout à 16,8% donc on est au-dessus de 15%. Alors on est sur une dégradation ponctuelle qui ne doit pas être un problème en soi.

Tout ça permet donc de maintenir nos capacités d'investissement et donc notre programme d'investissement avec ce PPI. C'est assez classique dans un mandat, on arrive bientôt à mi-mandat donc c'est le moment où le temps des études va être bientôt derrière nous, on va rentrer dans le dur et ça a commencé pour certains investissements. Donc assez logiquement, 2023 va être une année très importante en termes d'investissements, 2024 et 2025 seront également dans le même rythme. Alors vous en avez maintenant l'habitude, vous savez que nos gros investissements, ceux qui ont des dimensions pluriannuelles, sont maintenant abordés en AP/CP, c'est-à-dire en autorisation de programme et en crédits de paiement, et on peut le voir.

Donc en 2023 on a plus de 10 millions d'euros rien que sur nos crédits de paiement qui sont positionnés, en sachant que ce n'est pas exhaustif, il y a encore d'autres investissements en plus de cela, je pense en

particulier aux dépenses du quotidien comme on peut les appeler. Je prendrai l'exemple de l'entretien du domaine public où il y a 2 millions de positionnés, la voirie avec 2,2 millions, la rénovation et enfouissement des réseaux d'éclairage public 1,8 million, ou encore l'entretien du patrimoine communal avec 2 millions d'euros. Le détail de tous ces chiffres sera l'objet du budget, on en dira évidemment beaucoup plus sur tous ces investissements au moment du budget.

Et le financement de cet ambitieux plan pluriannuel d'investissement qui est sur la période qui nous reste de ce mandat c'est-à-dire 2023-2026, ça va quand même concerner entre 36 à 40 millions d'euros, donc c'est le plus gros morceau du mandat. Il sera financé très largement par les ressources propres de la commune et c'est ça évidemment c'est un élément important puisqu'on devrait être à peu près à 68% de ce plan d'investissement financé par nos ressources propres et il sera évidemment à 32% financé par l'emprunt. On l'a vu, on a pris de la marge et de l'avance si on peut dire durant les premières années du mandat où on a très peu emprunté voire pas du tout.

On peut trouver ensuite le profil de la dette, ça c'est aussi un incontournable des ROB. Ce n'est pas forcément quelque chose de très instructif parce que ça ne traduit pas une stratégie politique de gestion budgétaire, c'est juste une information pour savoir à quelle vitesse la dette serait éteinte. Donc pour ceux qui sont passionnés par ça, n'hésitez pas à vous y référer.

Sur les budgets annexes il n'y a pas de révolution énorme. Là encore dans chaque budget annexe, on vous présente les éléments liés à la dette et à l'extinction de celle-ci. Pour le budget Assainissement, simplement dire que l'un des plus gros investissements est aussi soumis à l'AP/CP, il s'agit du poste de relevage numéro 12 et avec le plus gros montant qui sera donc en crédit de paiement cette année en 2023 à hauteur d'un 1,5 million d'euros, donc de gros investissements cette année. Se rajoutent d'autres petits investissements qui monteront à 1,7 million en termes d'investissement. Vous avez donc une dette d'un peu plus de 2 millions d'euros avec son profil d'extinction dans le rapport.

Sur l'Eau, on est à 700 000€ d'investissement projetés avec une dette en capital dû qui est aujourd'hui de 1,2 million d'euros avec le profil que vous trouverez aussi. Le budget Golf, vous savez que son objet principal c'est surtout son reversement qui est fait au budget principal et en l'occurrence il a vocation à être stable par rapport à 2023 c'est-à-dire 320 000€. Le budget Camping, là il y a eu pas mal d'études réalisées en 2022 en vue de l'extension du camping. Donc en 2023 avec la poursuite des études et vraiment le commencement des travaux et l'acquisition de mobil home. A ce jour c'est un budget qui n'est pratiquement pas touché par l'emprunt, il y a un seul emprunt contracté en 2017 pour un capital restant dû de 53 574€ donc c'est très faible.

Le budget Parking est probablement celui qui connaît le plus d'évolution avec cette augmentation de 100 000 de son reversement au budget principal, je ne reviens pas sur les raisons et sur les aspects qui sont concernés, que ce soit le FPS ou l'évolution des tarifs, mais la préservation du tarif des macarons pour les canaulais. A noter que c'est un budget qui va aussi connaître des éléments importants en matière d'investissement puisque c'est sur ce budget-là que sera porté en particulier l'opération du pôle d'échange multimodal, le parking rétro littoral, on l'appelle aussi comme ça. Alors en AP/CP, l'année 2023 sera plutôt sur de la phase d'études donc on est sur un petit montant par rapport à l'ensemble du projet, puisqu'on est sur 174000€. Ça sera évidemment plus important en 2024 et 2025. Je rappelle que ce projet est financé à 50% par l'Etat et c'est un budget qui est assez faiblement endetté.

Le budget Transport qui je vous le rappelle concerne en particulier le service gratuit de transport scolaire est donc un budget que l'on alimente par le budget principal et ça devrait se porter entre 65 000 et 100 000€ cette année. On est sur des chiffres assez similaires aux années passées. Le budget Forêt vous le savez, ses recettes sont prises sur le plan de gestion avec toujours la même problématique, cette épée de Damoclès et on ne refait pas le débat avec l'ONF sur le sujet. Là il n'y a qu'un seul emprunt en cours qui s'élève à 132 741€.

Enfin le budget du lotissement la Cousteyre 3 qui a été créé en 2022 et qui je le rappelle est un budget qui retrace les dépenses et les recettes relatives à une opération de viabilisation et de vente en lots aménagés de terrains à la Cousteyre. L'objectif évidemment sur ce budget-là n'est pas de générer forcément des excédents mais d'obtenir un prix de revient au mètre carré accessible pour faciliter l'accession à la propriété des canaulais. En 2023 pour l'instant on est plutôt dans une phase d'études qui va se poursuivre avec la rédaction et le dépôt de la demande de permis d'aménager. Là on est sur un dispositif qui typiquement comme on l'évoquait a vocation à essayer de lutter contre les problématiques d'accessibilité au logement, ce qui prouve bien d'ailleurs qu'on n'est pas du tout sur une mono-action dans ce domaine, ce n'est pas uniquement la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires qui porte cette politique de logement contrairement à certaines informations qui sont colportées par une certaine opposition. Cela me permet de conclure et de vous remercier de votre écoute.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur DEBEVER. Je me permets de compléter pour vous rappeler qu'en début de mandat en 2014, on avait été audités par la Cour des Comptes et nous venons à nouveau de recevoir le rapport de la Cour des Comptes pour l'analyse de nos dernières années de gestion. Nous avons 1 mois pour répondre à la Cour des Comptes et à ce moment-là, nous pourrions communiquer sur ce rapport. Mais je peux déjà vous annoncer que je peux être fier de mon équipe et des services de la Ville pour la gestion de la commune qui est relevée dans ce rapport de la Cour des Comptes, vous le découvrirez d'ici 1 mois.

On peut dire qu'on a fait le travail et qu'on a remis cette commune à flot budgétairement mais pas seulement, parce qu'il n'y a pas que ça qui est souligné dans ce rapport. Je précise aussi que ce rapport avait été commandé par le Ministère pour les communes qui étaient impactées par l'érosion du littoral, mais il s'est aussi penché sur les comptes de la CDC, pour justement nous projeter et nous permettre de nous aider à nous projeter sur l'avenir et sur les dépenses que nous aurons à faire.

Y a-t-il des commentaires à faire sur cette présentation du ROB ?

MME LEBLANC : Concernant les dépenses de fonctionnement, il a été cité qu'elles avaient augmenté de 7% entre 2022 et 2023 donc pour 780 000€. Force est de constater que ça se passe sur les charges générales ce qui impacte les charges générales d'une augmentation de quasiment 22%.

Vous avez répondu à ce qui n'apparaît pas dans le ROB concernant le filet de sécurité et l'amortisseur électricité, est-ce qu'on peut savoir l'impact de l'amortisseur électricité au vu des idées que vous faites du budget aujourd'hui ?

Ensuite concernant ces augmentations, a pu être cité après dans les charges de caractère général le fait que la crèche est passée en DSP. En effet en ce qui me concerne vous savez que j'étais absolument contre. Est-ce qu'il est possible d'avoir les montants justement qui impactent les charges et dans quelle mesure justement ça impacte les charges à la hausse, ainsi qu'un petit peu de détails sur les leviers d'inflation concernant l'électricité ou l'alimentation et leurs impacts ?

Concernant la baisse des RH, de la même manière on peut constater qu'on est quasiment iso par rapport à 2022, on est même en légère baisse comme vous l'avez souligné, et il y a une augmentation de 3,5 points de l'indice des fonctionnaires qui a été prise en année pleine pour l'année 2023. Est-ce la seule raison du transfert des agents de la crèche et dans ce cas-là, quel est le montant de l'impact ? De même vous parlez d'une hypothèse de 3% d'augmentation sur le point d'indice en juillet 2023, est ce que cette hypothèse-là a été prise en compte dans la prospective RH ou pas du tout ?

Enfin, c'est une interrogation sur le budget parking concernant le forfait post stationnement qui passe de 25 à 35€, à moins qu'on ne soit pas soumis aux mêmes règles suivant les communes, autrement pour moi c'était la Communauté de Communes qui percevait le forfait, comme c'est le cas pour la Métropole.

M. MAS : Tout d'abord je voudrais m'excuser pour mon absence sur la Commission Finances de la semaine dernière qui je pense devait présenter ce rapport.

Par rapport à ça, ce que j'apprécierais parce que c'est vrai que maintenant on parle souvent de l'évolution des charges et on dit « en fonction de l'évolution de la population ». Et aujourd'hui on voit avec ce SCoT qui va être arrêté que d'ici 2040 on doit être sur Lacanau aux alentours d'une prospective à 8 800 habitants. Aujourd'hui on a 5070 je crois, donc c'est de voir aussi l'évolution par rapport à ça, parce que c'est vrai que je pense que ça peut être intéressant pour les années futures, mais ça vous l'avez dit.

Concernant la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, vous avez souligné que le décret ne passait pas, c'est clairement dit, donc on ne l'attend plus. Maintenant ce sont 485 000€ de moins sur cette année.

Ensuite dans les travaux j'ai entendu parler d'éclairage public. Est-ce que justement dans le cadre aussi du rapport de développement durable de l'éclairage public, est-ce qu'on ne peut pas envisager de travailler avec une très belle entreprise bordelaise qui est à Blanquefort et qui fait des éclairages photovoltaïques ? Aujourd'hui on se demande si après ces études il ne serait pas plus intéressant de mettre des éclairages photovoltaïques plutôt que de faire des relampages sur lesquels on paye de l'électricité avec de la consommation du réseau ? C'est une interrogation parce que ce sont quand même des budgets de 1,8 millions d'euros, donc peut-être qu'à moyen-terme ça peut largement s'équilibrer.

Et enfin je finirai sur les investissements. Alors effectivement aujourd'hui il y a quand même des éléments importants dans vos recettes d'investissement pour moi. Il y en a un et vous le savez c'est mon cheval de bataille depuis le début, ce sont les cessions. On est quand même entre 5 et 8 millions d'euros, donc ce n'est pas innocent, c'est même important. Mais en fait est-ce que vous avez, excusez-moi du terme, un plan B si ces cessions n'aboutissaient pas ? Auquel cas est-ce que ce sont donc des investissements en moins ? Pourquoi ? Parce que justement par rapport aux difficultés qui pourraient arriver, difficultés financières liées à une conjoncture mondiale, européenne, française ou peu importe. On pourrait peut-être réduire certains investissements en sachant qu'après c'est le serpent qui se mord la queue, c'est que si on réduit les investissements, il y a moins de FCTVA et là on est quand même sur des montants de 7,2 à 8 millions d'euros de FCTVA. Donc c'est là en gros la question, est-ce qu'il y a un plan B dans le cas d'une problématique entre 2023, 2024, 2025 et 2026 ?

M. DEBEVER : Alors Madame LEBLANC, toutes les lignes très détaillées du budget seront par définition au budget dans le document dédié. D'ailleurs je rebondis sur une de vos anciennes questions, nous passerons sur la nouvelle nomenclature l'année prochaine, on n'est pas obligés de le faire cette année, la CDC par exemple est obligée donc elle y est passée, mais nous on a ce petit décalage. Toujours est-il que vous aurez vraiment une précision sur chaque ligne budgétaire à ce moment-là.

Simplement vous donner des ordres de grandeur pour l'effet de l'amortisseur d'énergie du moins. On est autour de 200 000€ qu'on n'a pas dépensés puisqu'on était sur une projection à quasiment 800 000€ rien que sur l'énergie au début si vous souvenez ce qu'on avait évoqué. Donc ça ne va pas être négligeable, et tant mieux que ce dispositif existe même s'il reste encore une grosse part ensuite à appréhender.

Sur les dépenses de personnel, c'est très trompeur parce qu'on a des phénomènes d'augmentation exogènes liés en particulier au point d'indice mais qui sont complètement gommés par justement ce transfert de charges financières, si on peut l'appeler comme ça, entre les charges du personnel qui étaient liées au personnel de la crèche qui en fait aujourd'hui basculent en charges à caractère général, d'où l'augmentation très importante des charges à caractère général qui est double avec à la fois les problématiques d'inflation et en plus de transfert, qui est en fait ce qu'on donne, si on peut dire, dans le cadre de la DSP au prestataire qui aujourd'hui gère la crèche. Là aussi pour donner des éléments de comparaison, le différentiel n'est pas tout à fait à l'équilibre, on est à peu près à 30 000€ en plus pour nous en termes purement budgétaires. Après les intérêts en termes de gestion sont moins monétaires mais sont pourtant bien réels.

MME LEBLANC : Permettez-moi, du coup que représente ce montant ?

M. DEBEVER : Pour le montant exact, n'hésitez pas à nous faire une question là-dessus, on vous transmettra les éléments précis. J'ai surtout retenu le différentiel qui pour mes équipes budgétaires est la partie qui m'intéresse le plus. Et sur les 3%, c'était pour ça que je vous parlais de ces bruits récurrents qu'on avait d'augmentation de l'indice des fonctionnaires en 2023 à l'horizon du mois de juillet. C'est précisément parce qu'on a ces bruit-là qu'on les a pris en compte, donc on les a impactés à hauteur de 1,5% puisqu'évidemment on travaille sur une année complète.

Et pour le FPS, heureusement qu'on n'est pas dans la même forme de gestion que la Métropole. Toute la politique parking, que ce soit les FPS, les recettes des horodateurs et autres sont perçues par la commune. La seule chose qui est encore dans l'ancien système entre guillemets, c'est le stationnement gênant ou dangereux de 135€ qui revient à la commune de façon un peu dérivée avec les fameuses amendes de police. On est dans cette logique qu'on avait avant et en plus ça arrive sur l'investissement.

Monsieur MAS, je ne l'ai pas évoquée mais l'évolution physique des bases est effectivement une réalité, alors un peu écrasée aujourd'hui par l'évolution de l'inflation sur ces mêmes bases mais on a des projections d'évolution de population qui ont été faites sur la base avec des projets de logements ou autres, mais tout est lié à la réalisation des choses. Mais on utilise un pourcentage d'évolution, qui n'est pas trop ambitieux et qui se veut au plus juste, de 0,9%. Donc on l'a tous les ans, on a presque à 1% qu'on rajoute dans nos perspectives de recettes fiscales. Pour les bases on a 1% et on va être donc à 8,8% en fait, puisqu'on est à 7,1% plus les 0,9% d'évolution physique des bases.

Sur le photovoltaïque, oui absolument comme vous vous en souvenez peut-être ça fait partie du plan sobriété énergie, c'est en cours, en particulier avec l'ALEC pour tout ce travail d'étude et on a eu la première réunion en mairie sur le sujet. Pour l'instant ce qui semble être faisable et assez rapidement c'est du photovoltaïque sur un certain nombre de parkings qui ont en plus des logiques ouvrières, donc ça pourrait être intéressant. Sur les bâtiments, ça dépend des bâtiments en fait. On est rentrés dans les éléments techniques et autres, mais on est dessus et effectivement l'objectif comme je l'évoquais pour 2023, on va surtout avoir l'impact on va dire des économies liées aux qualités énergétiques de bâtiment qui vont s'améliorer par nos investissements et à la consommation, c'est ça qui va impacter. Mais dès 2024 et dans les années qui suivent, l'objectif c'est vraiment d'avoir un changement d'origine de l'énergie et d'être beaucoup moins soumis et dépendant des énergies fossiles, et on aura l'occasion d'en reparler. On travaille aussi sur des options de réseau de chaleur, de chaufferie bois, il y a beaucoup de sujets aujourd'hui et beaucoup sont traités avec l'ALEC qui est un partenaire précieux dans le secteur.

Sur les recettes d'investissement liées aux cessions alors le plan B, on est maintenant devenus très fort en termes de créativité de plan B, plan C, plan D et tout ce que vous voudrez, comme on le verra au fur et à mesure. Après vous l'avez vu, on s'est gardée une petite marge de manœuvre en projection en capacité de désendettement, l'objectif étant de 8 ans et en réalité, même en fin de mandat, on n'est pas sur ces 8 ans et le différentiel peut permettre par exemple de lever un peu plus d'emprunt si on a des mauvaises nouvelles sur les cessions ou sur d'autres domaines d'ailleurs.

Donc encore une fois, l'autofinancement peut être aussi un peu contracté comme ça va être le cas en 2023. Après il ne faut pas non plus un écroulement de pans entiers de recettes. Avec la FCTVA c'est plus simple parce que quelque part elle est mécanique, plus on investit plus on en a. Mais pour les autres, on a des petites options, donc on a une capacité et un peu de souplesse là-dessus. Après il ne faut pas non plus qu'on change complètement dans les objectifs qu'on s'est fixés.

Monsieur le Maire : Je complète juste sur l'éclairage puisqu'on a parlé de l'éclairage public tout à l'heure, de la belle entreprise de Blanquefort qui souhaite aussi s'installer sur Lacanau puisqu'elle a été candidate pour venir nous rejoindre sur la 2ème partie de la zone de Garriga. On est une des seules communes à avoir presque changé la totalité de ses lampes, donc aujourd'hui on est en LED partout et on a déjà fait à

peu près 70 000€ d'économies par an avec ce qu'on a décidé de faire cette année puisqu'à partir de minuit on coupe, donc on va réduire notre consommation à peu près par 2. Donc quand on regarde le volume financier qui est dégagé pour l'éclairage public, on va faire bien sûr une petite étude pour savoir ce qu'on va faire dans le futur et on a déjà mis à certains endroits de la commune de l'éclairage photovoltaïque pour éviter de tirer sur les réseaux mais entre le prix du mat photovoltaïque et les consommations d'énergie, il faudra faire une petite étude pour savoir où on en est. Mais à la fin de l'année, on finira en ayant changé la totalité de nos lampes. Ce sont 3000 points lumineux sur la commune et c'est énorme. Donc le travail a été fait.

Quant aux cessions, on suit ça toujours de très près, j'ai des tableaux et quelques petites options à dégainer si on a un programme qui s'en va. Et ce volume foncier que nous avons aujourd'hui, puisqu'on nous reproche parfois de revendre des bijoux de famille, il est énorme, on n'a pas dilapidé les bijoux, c'est nous qui les avons créés dans le PLU. Et quand je fais mon petit calcul sur à la fois les OAP propriété de la Ville et le foncier que nous avons aujourd'hui, ce sont aux alentours de 90 millions d'euros. Ce n'est pas neutre. Donc on n'a pas dépensé 10% de ce que l'on a en patrimoine.

Ça nous servira dans les futures années pour avoir toujours un coup d'avance puisque ce que nous essayons de faire aujourd'hui, c'est que malgré la crise et ce qui m'inquiète le plus c'est le manque de visibilité sur les années suivantes, c'est de pouvoir continuer à investir et réaliser les PPI que nous avons décidés. Jusqu'à la fin du mandat je pense qu'il n'y aura pas de problème. On n'est pas assis sur un tas d'or, je ne dirai pas ça, mais on a quand même l'assurance grâce à ce foncier et ces bijoux de famille que s'il y a un petit coup dur sur une année, ce ne sera pas très grave, on aura recours à l'emprunt et on restera dans des taux tout à fait raisonnables. Alors on ne fera pas n'importe quoi pour vendre du foncier, mais il y a toujours moyen de dégager des recettes assez rapidement sur ces petites dents creuses ou des parcelles communales qui aujourd'hui n'ont pas d'utilité publique. Parce qu'à chaque fois que nous vendons, on vend parce qu'il n'y a pas d'utilité publique.

Des opérations sont en cours aussi sur la Cousteyre et sur 2 ou 3 programmes et ça va être un peu compliqué on le sait tous. On a une modification à terminer pour valider la Cousteyre 3 et j'espère que derrière on pourra lancer une opération assez rapidement. Et on va s'attaquer de l'autre côté avec la Cousteyre et Jeanton, et Montagneul et Garriga sont en cours, le projet de zone économique aussi, 4 permis sur 5 ont été validés et ont passé le contrôle de légalité. Et pourtant on a un contrôle de légalité qui est un peu opaque, à qui on ne peut pas s'adresser pour rejet explicite avec des réponses circonstanciées. Donc ça devient un peu difficile. Mais par exemple La Meule sera complètement urbanisée l'année prochaine sur les ilots et j'espère qu'on attaquera Garriga fin 2024. Et ça c'est le foncier de la ville, c'est ce que nous avons créé et défriché. Sur la zone du Garriga, c'est nous qui avons acheté ces 24 hectares qui vont justement contribuer au développement économique de la commune. Et ce foncier est important, il faut le dire aujourd'hui.

Nous prenons acte de ce débat d'orientation budgétaire avec ce que nous détestons le plus, c'est de ne pas avoir de visibilité et on espère bien sûr que cette guerre va s'arrêter et que les marchés vont se calmer.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

PREND ACTE de la tenue du débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2023.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

N° DL01032023-06 : Présentation de la Charte de la Démocratie Participative

Rapporteur : Monsieur Cyrille Reneleau

Forte d'un mouvement amplifié dans le dialogue citoyen depuis 2014, la municipalité a décidé de baser le mandat 2020-2026 sur deux piliers : le développement durable & la démocratie participative. En se dotant d'outils citoyens, physique et numériques et en renforçant les champs d'actions du quotidien de ses différentes instances, la ville a porté son ambition à son niveau le plus haut. Les évolutions sociétales et la perte croissante de lien entre l' élu et le citoyen rendent aujourd'hui l'application de nouvelles méthodes de décision nécessaires pour enrayer le phénomène et faire perdurer les réalisations bénéfiques à tous.

Au terme de trois années de fonctionnement des conseils de quartiers qui ont connu la réalisation de nombreux projets menés avec leurs membres notamment, la municipalité propose désormais la rédaction d'une charte générale de la démocratie participative qui concerne l'ensemble des instances et outils de démocratie participative mises en œuvre jusqu'à aujourd'hui.

Ce document a pour but de confirmer la volonté politique canaulaise et de poser les principes à partir desquels la ville de Lacanau garantit un dialogue sincère et fructueux entre les habitants et la collectivité.

Elle inscrit les bases des méthodes d'information, de concertation et de co-construction que la commune s'engage à tenir vis-à-vis des citoyens aussi bien dans le quotidien que lors de la réalisation de grands projets. Au terme de plusieurs mois de travail et de création d'outils variés dans le domaine de la démocratie participative et du dialogue citoyen, cette charte, est portée à connaissance du Conseil Municipal.

CONSIDERANT la volonté de la municipalité de faire de la participation citoyenne et du renforcement de la démocratie participative à Lacanau un axe majeur de son action,

M. RENELEAU : *Dans la continuité du rapport développement durable présenté par Alexia, je vous présente la Charte de la Démocratie Participative qui est inscrite dans l'Agenda 21. Cette démarche de démocratie participative fait partie de notre quotidien grâce à de formidables outils comme notre application citoyenne TellmyCity qui est l'image première de cette démocratie participative et qui est dans beaucoup de foyers canaulais, et en poussant un peu plus loin le curseur de la démocratie participative et du dialogue citoyen, la commune de Lacanau retrace les méthodes sur lesquelles nous nous appuyons dans chacun de nos projets pour permettre à notre commune de construire son futur sur des bases solides avec les canaulais. C'est en informant mieux, en consultant plus, en partageant, en débattant que nous sommes certains de parvenir toujours aux meilleurs consensus pour qu'un projet politique devienne un acquis bénéfique à tous.*

Ce document a été co-construit par les élus et les services et aussi validé par des formateurs en dialogue citoyen qui ont aussi accompagné les conseils de quartier pendant l'année 2021-2022. Ce document sur lequel nous pourrions baser notre travail de communication, de co-construction et de concertation sur chacun de nos grands projets de l'avenir reprend les différents éléments, de la création du site internet de la ville qui a été entièrement refait en 2019, les panneaux lumineux d'information à la ville et à l'océan dans chaque bourg, les réseaux sociaux entretenus et réguliers, une newsletter régulière, une réunion du Conseil municipal filmée et retransmise, plusieurs pôles d'accueil du public, un magazine trimestriel de 40 pages, des réunions publiques et des grands événements de formation et d'accueil. Il y a aussi des adresses mail dédiées aux grands projets réalisés directement reliés aux services compétents et aux élus référents, la permanence de Monsieur le Maire tous les derniers samedis du mois pour échanger directement avec la population, des élus à disposition puisqu'on est tous présents, on est sur le terrain, on répond aux sollicitations, on fait des rendez-vous et dès qu'on est sollicités on est présents le plus possible et de mieux en mieux. On retrouve aussi la création de 2 espaces, 1 à la ville et 1 à l'océan pour les consultations publiques obligatoires, un budget de 180 000€ dédié sur le mandat entre 2020 et 2026 pour les conseils de quartier ce qui correspond à 10 000€ par an et par quartier.

Vous avez déjà vu l'année dernière des projets qui ont commencé à sortir. Alors c'est vrai qu'il y a eu l'année COVID qui nous a un peu impactés, mais on a essayé de rattraper un peu le retard avec des agrès sportifs pour les enfants à l'océan, des agrès sportifs à la ville qui viennent d'être installés, nos boîtes à retour de livres à la médiathèque de la ville, des nichoirs à mésanges ou des panneaux d'information tout autour du lac. Voilà quelques exemples qui ont été mis en place et d'autres qui vont arriver.

Tout ceci est concerté, proposé et travaillé avec les conseillers de quartier qui sont élus et que je remercie, certains sont dans la salle ce soir, et c'est un vrai plaisir de travailler avec eux, d'échanger et de débattre, c'est un vrai lieu de démocratie participative. Ils ont été créés en 2008, ils ont été modernisés en 2014 et puis on les a renforcés encore en 2020. Une formation a été proposée aux Conseils de quartier avec une formatrice qui nous a apporté à tous du moyen de langage, de communication ou de management d'équipe. Donc ça a été un très bon moment qui nous permet de travailler ensemble.

Ensuite on retrouve l'application de voisin vigilant, l'application TellmyCity dont on a parlé tout à l'heure qui permet de signaler et d'alerter mais aussi de proposer des projets, de faire des votes et des choix de projets, et tous ces points-là vont être développés au fur et à mesure dans l'application. Elle est déjà très bien utilisée et fonctionne très bien avec une grande interactivité. Parlons aussi du comité local de concertation, de l'accompagnement régulier du Conseil municipal des jeunes qui fait partie aussi de cette démocratie participative pour informer les citoyens de demain, parce que la jeunesse aussi a besoin d'être accompagnée pour que l'on essaie au maximum de les intéresser à la vie publique, parce que ça sera notre futur et ce sont eux qui nous remplaceront dans quelques temps.

Monsieur le Maire : *Merci pour cette présentation. Et je crois qu'on continue à avancer dans ce sens-là. Ce n'est pas toujours évident d'organiser la démocratie participative et de mettre tout le monde autour de la table. On le fera dans le cadre de la délibération avec les comités de concertation. Certains ne prennent souvent pas part au débat mais il faut poursuivre le mandat électoral, c'est comme à l'école quand vous ratez le 1^{er} trimestre, si vous n'y êtes pas c'est toujours compliqué de rattraper le retard. Mais quand on lance tout ce qu'on a lancé en termes de démocratie participative depuis 2014, je crois qu'il faut finalement avoir la volonté de se tenir au courant.*

Y a-t-il des commentaires à faire sur cette charte ?

M. MAS : *Alors je vais faire un commentaire et un petit tacle excusez-moi mais vous avez dit « avec les élus pour co-construire », mais malheureusement nous n'avons pas été invités et je le regrette fortement. Ce n'est pas grave, car comme vous le savez dans le cadre d'une campagne à une époque sous une certaine étiquette, on avait appelé pour une réelle démocratie participative locale. Nous avions mis 7 points et sur ces 7 points vous en avez 6. Donc je me dis finalement que quelque part même si on n'a pas participé, je dirais qu'on est en phase sur cette co-construction qui a été faite avec les élus et les administrés. Donc on ne peut que se satisfaire de ce genre de projet sur notre commune.*

Monsieur le Maire : *On n'a pas mis les 7 parce qu'on nous aurait dit qu'on avait copié.*

MME LEBLANC : *J'ai une intervention également de la part d'Hélène CROMBEZ qui souhaite signaler que la vue numéro 6 détaille en outre les dispositifs physiques pour informer. Les divers points d'accueil y sont listés, à savoir la Mairie de Lacanau, l'Hôtel de ville, la Villa plaisance, le Pôle de l'Aiguillonne. Donc elle s'interroge déjà sur la différence entre la Mairie de Lacanau et l'Hôtel de Ville, et surtout ce qui l'interpelle c'est la Villa Plaisance, car au-delà du bâtiment c'est avant tout une mairie annexe et sa fonction est pourtant ici gommée. Ce point aurait pu être anecdotique si les administrés ne s'étaient pas aperçus de la réduction des créneaux d'ouverture de ce service de proximité. Bien sûr un financier zélé aurait pu répondre qu'elles ont été réduites car peu utilisées, elle souhaite alors répondre que s'il y a peu d'activité, c'est parce qu'on sait que cette annexe est souvent fermée.*

En sont intéressés les résidents de l'océan parmi lesquels figurent une majorité des personnes qui sont soumises à la taxe d'habitation et à son augmentation récemment votée. Lacanau océan ce n'est pas seulement la ville sportive et touristique que vous promouvez, mais c'est une agglomération d'importance où vivent les gens à l'année ou quasiment à l'année. Donc sa question est donc la suivante : est-ce que la mise en œuvre de cette nouvelle charte participative qui prône l'information, la consultation, la concertation, la co-construction permettra le renouveau de cette mairie annexe et au-delà des services publics pour une vie à l'année ?

Monsieur le Maire : *Ce qu'on peut proposer et ça fera plaisir à Madame CROMBEZ, on pourrait de temps en temps aller faire un Conseil Municipal à Lacanau Océan. S'il y a des choses auxquelles elle a pensé ou si elle a vu des choses qui ailleurs marchent bien, là on va lui dire oui, vous avez raison, on le rajoutera. Mais nous poursuivons.*

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

VALIDE le projet de charte de la démocratie participative et du dialogue avec les citoyens.

ARTICLE 2

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent au dispositif participatif.

Délibération adoptée

POUR : 26 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, Mme Michèle VIGNEAU, Mme Hélène LEBLANC, M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE et M. Cyril CAMU.

ABSTENTION : 1 Mme Hélène CROMBEZ.

N°DL01032023-07 : Révision du Schéma Directeur d'Eau Potable - Demande de subvention Agence de l'Eau Adour-Garonne et Conseil Départemental de la Gironde

Rapporteur : Monsieur Jérémy BOISSON

Il s'avère nécessaire que la ville révise son Schéma Directeur Eau Potable dont la dernière version date de 2005 avec une modélisation du réseau mise à jour en 2016.

Cette révision a pour objectifs :

- de maintenir une bonne connaissance de son réseau de distribution et d'en assurer la pérennité (limitation des pertes et maintien de la qualité de l'eau),

- d'intégrer les évolutions réglementaires, de population et d'urbanisation future
- de déterminer les programmes de travaux pour les prochaines années,

Cette mise à jour vise également à répondre aux prescriptions du SAGE Nappes Profondes de Gironde et elle est exigée dans l'arrêté Préfectoral portant révision de l'autorisation globale des prélèvements d'eau potable de du 26 décembre 2022.

Le coût de cette étude est estimé à 80 000 € HT.

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne (à hauteur de 50%) et le Conseil Départemental (à hauteur de 25%) financent les révisions de schéma directeur d'eau potable.

Ce schéma directeur sera également complété d'une étude nommée Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) qui consiste en une approche globale de sécurité sanitaire visant à identifier les dangers liés à l'exploitation des systèmes de production et de distribution d'eau et à mettre en œuvre un plan d'actions afin de prévenir les risques sanitaires. Elle est fortement recommandée par l'Agence Régionale de Santé.

Le coût de cette étude est estimé à 15 000 € HT.

Le Conseil Départemental (à hauteur de 25%) finance cette étude.

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de bénéficier d'un financement de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental pour assurer le financement de ces projets ;

VU l'avis de la commission finances rendu lors de sa réunion du 22 février 2023 ;

VU l'avis de la commission voirie, réseau et bâtiments rendu lors de sa réunion du 21 février 2023.

M. BOISSON : *Bonsoir à toutes et à tous. Alors présentation du schéma directeur d'eau potable, d'ailleurs on va avoir la même délibération qui est juste après sur la partie assainissement. Vous avez peut-être vu dans le cadre de la présentation succincte des budgets annexes, il y a un tableau et on voit qu'on va retravailler le schéma directeur d'eau potable qui demande une mise à jour puisque sa dernière version date de 2005 avec une mise à jour en 2016. L'idée de réviser ce schéma, c'est de maintenir une bonne connaissance du réseau de distribution et d'en assurer la pérennité, et ça permettra derrière de définir de nouveaux plans pluriannuels d'investissement pour assurer un bon réseau, d'intégrer les résolutions réglementaires de population et d'urbanisation et de déterminer les futurs travaux pour les prochaines années.*

Donc très rapidement, ce schéma directeur est là parce qu'on peut demander des subventions. Il est déjà financé à 50% par l'Agence de l'Eau ADOUR-Garonne et également par le Conseil Départemental à hauteur de 25%. Ce schéma sera aussi complété d'une étude nommée plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux qui est demandée par l'Agence de l'Eau. Cette étude coûte 15 000€ et l'étude précédente était de 80 000€, et le Conseil départemental peut financer à hauteur de 25%, donc il faut délibérer.

Monsieur le Maire : *Merci Jérémie. Dossier fondamental pour les prochaines années avec aussi la délibération suivante sur ces études. Bien sûr que nous sommes heureux de ce financement minimum de 65%, parce que ce sont des études qui coûtent cher, mais elles vont nous permettre de nous accompagner pour tout ce que nous allons décider dans le futur, même si nous avons mis en service le PR à Talaris et qu'on a pu bénéficier d'une subvention de plus d'1 million d'euros de l'Agence de l'Eau et des partenaires ensuite. Mais ça va orienter toutes les décisions que nous devons prendre en termes d'investissement, mais aussi dans le fonctionnement, sur tout ce qui concerne l'eau et l'eau grise en particulier, sur l'assainissement et sur tous projets de la ville.*

Donc aujourd'hui on est calibrés pour sortir de la ville et on aura aussi à réfléchir et à organiser tous les réseaux que nous aurons à refaire, à compléter ou à réformer, et c'est intéressant d'avoir très rapidement

ces 2 études sur l'eau et sur l'assainissement qui vont nous accompagner et nous permettre les bonnes décisions.

M. BOISSON : Précisons que c'est cette année qu'on les réalisera.

Monsieur le Maire : Bien sûr. Des questions ou des commentaires ? Des votes contre ? Des abstentions ?
Merci.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

DEMANDE la participation financière de l'Agence Adour-Garonne à hauteur de 50% sur le montant hors taxe de l'opération soit 40 000 € pour la réalisation du schéma directeur de l'eau potable.

ARTICLE 2

DEMANDE la participation financière du Conseil Départemental de la Gironde à hauteur de 25% sur le montant hors taxe de l'opération soit 20 000 € pour la réalisation du schéma directeur de l'eau potable.

ARTICLE 3

DEMANDE la participation financière du Conseil Départemental de la Gironde à hauteur de 25% sur le montant hors taxe de l'opération soit 3 750 € pour la réalisation de l'étude PGSSE.

ARTICLE 4

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental de la Gironde et signer les documents afférents.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

N° DL01032023-08 : Révision du Schéma Directeur d'Assainissement - Demande de subvention Agence de l'Eau Adour-Garonne et Conseil Départemental de la Gironde

Rapporteur : Monsieur Jérémy BOISSON

Il s'avère nécessaire que la ville révise son Schéma Directeur d'Assainissement dont la dernière version date de 2012.

Cette révision a pour objectifs :

- de maintenir une bonne connaissance de son réseau de collecte des eaux usées,
- d'intégrer les évolutions réglementaires, de population et d'urbanisation
- de déterminer les programmes de travaux pour les prochaines années,

De plus, cette mise à jour est une obligation réglementaire et s'avère un appui pour le renouvellement de l'arrêté préfectoral autorisant le système d'assainissement de Lacanau (échéance 31/12/2023).

La révision du Schéma directeur est estimée à 90 000 € HT.

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne (à hauteur de 50%) et le Conseil Départemental (à hauteur de 25%) financent les révisions de schéma directeur d'assainissement.

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de bénéficier d'un financement de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental pour assurer le financement de ce projet

VU l'avis de la commission finances rendu lors de sa réunion du 22 février 2023 ;

VU l'avis de la commission voirie, réseau et bâtiments rendu lors de sa réunion du 21 février 2023.

M. BOISSON : *Je vous passe tout le principe que je vous ai déjà expliqué. Là on est donc sur l'Assainissement, c'est exactement la même chose. Là il y a juste un schéma directeur, il n'y a pas d'étude associée. Donc c'est un schéma directeur dont le coût est estimé à 90 000€. Même principe, l'Agence de l'Eau à 50%, le Conseil Départemental à 25%. Je passe les articles puisque c'est à peu près la même chose, ce sont juste les montants de 45 000€ pour l'Agence de l'Eau et 22 500€ pour le Conseil Départemental.*

Monsieur le Maire : *Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, est invité à délibérer pour :

ARTICLE 1

DEMANDER la participation financière de l'Agence Adour-Garonne à hauteur de 50% sur le montant hors taxe de l'opération soit 45 000 €.

ARTICLE 2

DEMANDER la participation financière du Conseil Départemental de la Gironde à hauteur de 25% sur le montant hors taxe de l'opération soit 22 500 €.

ARTICLE 3

AUTORISER Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental de la Gironde et signer les documents afférents.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

N° DL01032023-09 : Avenant n°1 au contrat de délégation de service public de l'eau potable

Rapporteur : Monsieur JérémY BOISSON

Comme suite à l'audit engagé en 2022 et comme l'autorise l'article 41 du contrat de délégation de service public de l'eau potable signé le 1^{er} mai 2017, une révision du contrat peut intervenir cinq ans après sa signature.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le projet d'avenant (en annexe) qui a pour objet de clarifier, modifier ou compléter les points suivants du contrat :

- La notion d'intervention d'urgence
- La définition des travaux de renouvellement et de grosses réparations et leur répartition entre Collectivité et Déléataire sont à préciser
- La date de valeur des indices de base de la rémunération du délégataire et du compte de renouvellement
- La nature et le montant des investissements et études à mener par le Déléataire
- Conditions d'accueil des usagers du service
- Mise à jour de l'inventaire et du plan de renouvellement
- Proposition de nouveaux services de télérelève des compteurs d'eau destinés aux usagers

Cet avenant est sans conséquence financière sur l'équilibre du contrat.

VU l'avis de la commission finances rendu lors de sa réunion du 22 février 2023 ;

VU l'avis de la commission voirie, réseau et bâtiments rendu lors de sa réunion du 21 février 2023.

M. BOISSON : *Alors là de la même manière je ne sais pas si vous vous rappelez, mais nous avions commandé un audit puisque le la délégation de service public montrait des faiblesses de fonctionnement.*

Donc suite à cet audit, toutes les conclusions de l'audit nous ont permis de définir 2 avenants. Là on va parler de l'eau potable et il y aura la même chose pour l'assainissement. Donc 2 avenants pour mettre à jour cette délégation de service public et s'assurer justement de son bon fonctionnement. Dans ce cadre il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur ce projet d'avenant qui a pour objet de clarifier, modifier ou compléter les points suivants du contrat que vous avez en annexe. La notion d'intervention d'urgence, la définition des travaux de renouvellement et de grosses réparations et leur répartition entre la collectivité et le délégataire, la date de valeur des indices de base de la rémunération du délégataire, donc c'est juste une petite modification vis-à-vis des dates qui étaient et qui n'étaient pas les bonnes, la nature et le montant des investissements et études à mener par le délégataire et ça c'est un point très important et enfin les conditions d'accueil des usagers du service.

Pourquoi ? Puisque dans la première délégation que nous avons actée en 2017 il était proposé qu'il y ait un accueil qui soit organisé à Carcans mais le délégataire a changé à Carcans, ce n'est plus SUEZ donc cet accueil n'est plus faisable, donc il y avait une modification à faire de façon à ce que l'accueil puisse se réaliser en Mairie.

Vous avez les conditions particulières qui sont proposées dans l'annexe avec la mise à jour de l'inventaire et du plan de renouvellement puisque nous avons des nouveaux équipements sur lesquels nous avons investi et qui vont intégrer justement le parc à entretenir, et la proposition de nouveaux services de télé relève des compteurs d'eau destinés aux usagers dans le cadre d'un bon avec des tarifs unitaires proposés aux usagers. Ils devront le financer mais il sera proposé aux usagers de pouvoir avoir un accès à la télé relève avec un suivi de leur consommation, contre des fuites et avec des alertes, donc tout un tas de services qui seront proposés par le délégataire.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur BOISSON. Des questions ?

M. MAS : Rien de grave, si ce n'est est-ce qu'on pourrait avoir de nouveau le fichier de l'avenant parce qu'en fait le PDF concernant cet avenant ne s'ouvre pas ? Et là où je suis satisfait, c'est qu'on parle de télérelève avec compteurs intelligents, donc c'est pas mal.

Monsieur le Maire : On vous fournira ces documents. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public de l'eau potable et ses annexes.

ARTICLE 2

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de délégation du service public de l'eau potable et ses annexes.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

N°DL01032023-10 : Avenant n°1 au contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif

Rapporteur : Monsieur Jérémy BOISSON

Comme suite à l'audit engagé en 2022 et comme l'autorise l'article 40 du contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif signé le 1er mai 2017, une révision du contrat peut intervenir cinq ans après sa signature.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le projet d'avenant (en annexe) qui a pour objet de clarifier, modifier ou compléter les points suivants du contrat :

- Le bordereau de prix joint au contrat doit être complété pour mentionner des prix d'inspection par caméra prévus à l'article 7.2 du contrat
- La répartition des travaux de renouvellement et de grosses réparations entre Collectivité et Délégataire est à préciser
- La date de valeur des indices de base de la rémunération du délégataire et du compte de renouvellement
- Mise à jour de l'inventaire et du plan de renouvellement
- La fréquence de suivi de l'état des bétons du prétraitement de la station d'épuration

Cet avenant intègre une modification du prix de base (hors révision annuelle) soit $Pp_0 = 0,6061 \text{ € HT/m}^3$ contre $0,5905 \text{ € HT/m}^3$ à la signature du contrat. Cette revalorisation est liée à l'intégration dans le patrimoine affermé de cinq postes de relevage.

Pour mémoire, le prix révisé au 1^{er} janvier 2023 est $Pp_{2023} = 0,6894 \text{ € HT/m}^3$.

050VU l'avis de la commission finances rendu lors de sa réunion du 22/02/2023 ;

VU l'avis de la commission voirie, réseau et bâtiments rendu lors de sa réunion du 21/02/2023.

M. BOISSON : *Alors même principe mais cette fois-ci encore sur l'assainissement collectif. Donc là c'est exactement dans le même contexte, suite à l'audit on a pu définir des mises à jour qui doivent être intégrées dans cet avenant.*

[lecture de la délibération]

Nous avons besoin de reprendre le béton et c'est un point un peu délicat et nous avons besoin de régulièrement vérifier qu'il est toujours en bon état puisque le fameux H2S a tendance à l'attaquer fortement.

Monsieur le Maire : *Merci. En termes de pourcentage c'est très peu puisque sur la facture de base on passe de 125 à 127, il était important de le préciser*

M. BOISSON : *A noter aussi puisque je ne l'ai pas précisé, mais ces modifications n'ont pas d'impact financier*

Monsieur le Maire : *Y a-t-il des commentaires sur cette délibération ? Des votes contre ? Des abstentions ?
Merci.*

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif et ses annexes.

ARTICLE 2

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif et ses annexes.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire : Je vais faire une petite mise au point. J'ai été pas mal contrarié, pourtant il m'en faut beaucoup pour me contrarier, à la lecture du dernier magazine municipal puisque vous savez que dans ces pages l'opposition peut s'exprimer, c'est la loi et c'est normal. Dans un premier temps ça m'a beaucoup surpris, mais je me suis dit que la personne qui écrit n'avait pas compris ou elle est malhonnête. Je vais en venir au sujet et vous allez comprendre tout de suite.

Il s'agit du prix de vente du terrain qui est à côté de la Taverne qui est en construction aujourd'hui. C'est moi qui ai présenté la délibération sur cette vente à l'époque, Madame CROMBEZ était bien présente dans la salle, et j'ai expliqué 2 fois comment ça fonctionnait. Mais je vais le réexpliquer une 3^{ème} fois et c'est dommage parce qu'elle n'est pas là, c'était pour elle aujourd'hui. Aujourd'hui quand on a une estimation des domaines, et avec grande difficulté puisque le service est dépouillé, on n'estime plus au prix du mètre carré, on calcule la surface de plancher approximative qui est possible sur ce terrain.

Donc quand on a une zone avec des droits à construire importants, et en particulier sur ce terrain on avait une surface approximative de plancher qui était de 1500 m², le prix unitaire du m² est à 580€, donc la valeur vénale de ce terrain était à 870 000€, puisque 1500m X 580€, nous arrivons à 870 000€. Le paragraphe suivant, on a la marge d'appréciation de 10% qu'il y a un projet social on peut passer ça, mais en général c'est 10%, sinon au contrôle de légalité ça ne passe pas mais l'opposition va peut-être attaquer au tribunal au lieu de parler dans les journaux. Important, le prix sera modulé en fonction de la surface de plancher du programme immobilier qui sera réalisé par l'opérateur privé. Ça veut dire que l'opérateur privé il a réalisé, enfin il est en train de réaliser, j'ai signé un permis de construire avec 734 m², c'est-à-dire la moitié de la surface qui est estimée de plancher approximative qui est estimée sur ce terrain-là.

Donc je fais quoi quand je calcule mon prix de vente ? Je fais 734 x 580, et quand on regarde le prix que nous avons vendu, c'est 25% de plus que l'estimation des domaines, on ne l'a pas vendu au rabais ce terrain. Donc ou Madame CROMBEZ et puis le Président de l'association puisqu'ils l'ont publié apparemment sur les réseaux sociaux qu'on a vendu à bas prix ce terrain et qu'on avait escroqué la ville, et après bien sûr il y a 3 ou 4 personnes autour qui prennent le relais et qui enflamment les réseaux sociaux donc on ne peut pas dire des choses comme ça. Quand on est un élu, même de l'opposition, on a un devoir quand même d'honnêteté.

Ce prix-là a été fait sur la base d'un prix qui a été défini par les domaines. Quand vous avez 734 m² de construction à 580€, ça fait 425 000 € et on a vendu ce terrain si je ne me trompe pas à 570 000€, donc 25% de plus que le prix du domaine. Donc ou Madame CROMBEZ est malhonnête et peut-être aussi le président de l'association et ils animent le microcosme puisque le prix de 870 000 c'était sur 1500 m² constructibles ou alors en le répétant 2 fois elle n'a peut-être pas encore compris. Donc je veux que ce soit mis au rapport l'explication, que dans le rapport elle le relise et qu'elle arrête de raconter n'importe quoi sur les réseaux sociaux et sur le magazine municipal, autrement je pense que je ferai appel à mon conseil pour dénoncer finalement de la diffamation.

On est sérieux dans cette salle. On peut ne pas être d'accord, mais quand vous êtes élu conseil municipal, il faut essayer de ne pas raconter n'importe quoi à la population, qui permet à certains, oh il n'y a pas 40 likes : ils sont toujours 3 ou 4 à tourner en boucle ; mais quand est conseiller municipal, et pas dans un premier mandat, elle avait déjà démissionné du premier, on ne peut pas se permettre de laisser passer des choses comme ça. C'est terrible, moi ça m'affecte car je pense qu'on l'a plutôt bien vendu, surtout qu'on récupère derrière, en payant bien sûr, la partie du sous-sol avec 350m² qui sont réservés à la fois à une salle d'exposition et à la Ludo-médiathèque.

Mais le nombre de mètres carrés, ça se calcule comme je viens de vous l'expliquer. L'estimation des domaines, c'est ça. Je peux vous le répéter encore une fois, le prix sera modulé en fonction de la surface de plancher du programme immobilier qui sera réalisé par l'opérateur. Donc quand on multiplie 734 par 580, vous arrivez à 425 000€ et on l'a vendu 570 000€.

Donc j'espère que c'est clair dans l'esprit de tout le monde, on l'inscrira au PV puisque Madame Crombez n'est pas là pour qu'elle ait l'explication et si elle est honnête, elle pourra peut-être rectifier sur le prochain magazine et sur les réseaux sociaux.

M. MAS : Pouvez-vous nous rappeler la surface du terrain ?

Monsieur le Maire : Le terrain est de 470 m² sur 3 niveaux, parce qu'on aurait pu monter à R+3 alors qu'on nous reproche la densité du projet, mais on peut monter sur ce secteur-là à R+3. On est restés à R+2 et on a utilisé la moitié des mètres carrés disponibles sur ce terrain. Donc il faut rétablir la vérité et je pense que si elle est honnête elle le fera, de la même façon qu'elle a pu diffuser de fausses informations.

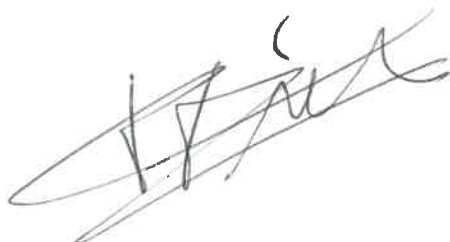
Je vous remercie à tous et je vous souhaite une excellente fin de soirée.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

La séance est levée à 21h20

Le secrétaire de séance
Patrick MORISSET



Le Maire
Laurent PEYRONDET

